

**Morgan Stanley Curtiss Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SHCO 4).**

Capital social: GBP 2.325.795.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 147.928.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fourth day of September.

Before M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Morgan Stanley Morane Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147.927 and whose registered office is at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg,

here represented by M^e Laetitia BORUCKI, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The prenamed party is the sole shareholder of Morgan Stanley Curtiss Investments S.à r.l. (previously SHCO 4), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147.928 and whose registered office is at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, incorporated on 20 August 2009 by deed of M^e Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, not yet published in the Mémorial C (the "Company"). The articles of association of the Company have been modified for the last time by a deed of the undersigned notary dated 21 September 2009, not yet published in the Mémorial C.

Which appearing party, represented as indicated above, has requested the notary to enact the following:

I. THAT THE AGENDA OF THE EXTRAORDINARY GENERAL MEETING OF THE COMPANY IS THE FOLLOWING:

Agenda:

1. Decision to convert the corporate capital currency from Euro to Pounds Sterling.
2. Decision to create new classes of shares with the rights as stated in the Company's articles of association (as amended and restated).
3. Decision to convert the existing shares representing the Company's current share capital into one hundred and eight (108) class A shares with a par value of one hundred Pounds Sterling (£ 100.-), such class A shares having the rights and obligations as set forth in the Company's articles of association (as amended and restated).
4. Decision to increase the corporate capital of the Company by an amount of two billion three hundred twenty-five million seven hundred eighty-four thousand seven hundred Pounds Sterling (£ 2,325,784,700.-), so as to raise it from its present amount of ten thousand eight hundred Pounds Sterling (£ 10,800.-) to two billion three hundred twenty-five million seven hundred ninety-five thousand five hundred Pounds Sterling (£ 2,325,795,500.-) by the issuance of twenty-three million two hundred fifty-seven thousand eight hundred forty-seven (23,257,847) A Shares with a nominal value of one hundred Pounds Sterling (£ 100.-) each and carrying an aggregate share premium of two hundred thirty-two million five hundred seventy-nine thousand five hundred fifty Pounds Sterling (£ 232,579,550.-) (the "A Shares").

Subscription by (i) Morgan Stanley Morane Investments S.à r.l., prenamed, of twenty-three million two hundred fifty-seven thousand eight hundred forty-six (23,257,846) A Shares and payment thereof by cash contribution and (ii) Morgan Stanley Spad Investments S.à r.l. of one (1) A Share and payment thereof by cash contribution.

5. Decision to amend and restate the articles of association of the Company.
6. Decision to appoint Deloitte S.A. as auditor of the Company.

II. THAT THE SOLE SHAREHOLDER, OR, AS THE CASE MAY BE, THE GENERAL MEETING OF SHAREHOLDERS OF THE COMPANY, HAS UNANIMOUSLY TAKEN THE FOLLOWING RESOLUTIONS:

First resolution

The sole shareholder resolved to change the corporate capital currency of the Company from Euro to Pounds Sterling and to fix the Company's issued corporate capital at ten thousand eight hundred Pounds Sterling (£ 10,800.-), represented by one hundred eight (108) shares having a nominal value of one hundred Pounds Sterling (£ 100.-) each by way of (i) conversion of the corporate capital currency of the Company from Euro to Pounds Sterling at the official applicable EUR/GBP exchange rate on 23 September 2009 and (ii) a capital reduction by transfer to a distributable reserve attached to such shares of an amount of four hundred twenty-two Pounds Sterling and fifty Pence (£ 422.50).

Second resolution

The sole shareholder resolved to create the following new classes of shares with the rights and obligations as set forth in the Company's articles of association (as amended and restated): (i) class A shares, having a nominal value of one hundred Pounds Sterling (£ 100.-) each and carrying a certain share premium; (ii) class B shares, having a nominal value of one hundred Pounds Sterling (£ 100.-) each and carrying each a share premium of one million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred Pounds Sterling (£ 1,999,900.-);

Third resolution

The sole shareholder resolved to convert the existing shares representing the Company's current share capital into one hundred eight (108) class A shares with a par value of one hundred Pounds Sterling (£ 100.-), such class A shares having the rights and obligations as set forth in the Company's articles of association (as amended and restated).

Fourth resolution

The sole shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of two billion three hundred twenty-five million seven hundred eighty-four thousand seven hundred Pounds Sterling (£ 2,325,784,700.-), so as to raise it from its present amount of ten thousand eight hundred Pounds Sterling (£ 10,800.-) to two billion three hundred twenty-five million seven hundred ninety-five thousand five hundred Pounds Sterling (£ 2,325,795,500.-) by the issuance of twenty-three million two hundred fifty-seven thousand eight hundred forty-seven (23,257,847) A Shares with a nominal value of one hundred Pounds Sterling (£ 100.-) each and carrying an aggregate share premium of two hundred thirty-two million five hundred seventy-nine thousand five hundred fifty Pounds Sterling (£ 232,579,550.-) (the "A Shares");

Subscription - Payment

Thereupon, Morgan Stanley Morane Investments S.à r.l., prenamed, here represented as stated above, has declared to subscribe for twenty-three million two hundred fifty-seven thousand eight hundred forty-six (23,257,846) A Shares.

Morgan Stanley Spad Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 147.926 and whose registered office is at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, here represented by M^e Laetitia BORUCKI, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, has declared to subscribe to one (1) A Share.

The twenty-three million two hundred fifty-seven thousand eight hundred forty-seven (23,257,847) A Shares have been fully paid up by contribution in cash of an aggregate amount of two billion five hundred fifty-eight million three hundred sixty-four thousand two hundred fifty Pounds Sterling (£ 2,558,364,250.-), out of which: (i) two billion three hundred twenty-five million seven hundred eighty-four thousand seven hundred Pounds Sterling (£ 2,325,784,700.-) is the nominal value of the twenty-three million two hundred fifty-seven thousand eight hundred forty-seven (23,257,847) A Shares and (ii) two hundred thirty-two million five hundred seventy-nine thousand five hundred fifty Pounds Sterling (£ 232,579,550.-) constitutes the aggregate share premium of the A Shares (before allocation to the legal reserve), so that the amount of two billion five hundred fifty-eight million three hundred sixty-four thousand two hundred fifty Pounds Sterling (£ 2,558,364,250.-) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Out of this amount of two billion five hundred fifty-eight million three hundred sixty-four thousand two hundred fifty Pounds Sterling (£ 2,558,364,250.-), an amount of two hundred thirty-two million five hundred seventy-nine thousand five hundred fifty Pounds Sterling (£ 232,579,550.-) shall be allocated to the legal reserve fund of the Company, so that the legal reserve is fully constituted.

Fifth resolution

The general meeting resolved to amend and restate the Company's articles of association as follows:

Title I.- Denomination - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by present laws, especially the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (the "Companies' Law") and the present articles of association (the "Articles").

Art. 2. The denomination of the Company is "Morgan Stanley Curtiss Investments S.à r.l.".

Art. 3.

3.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

3.2 It may be transferred within the municipality of Luxembourg City upon a resolution of the general meeting of shareholders of the Company.

Art. 4.

4.1 The Company shall have as its business purposes (i) to hold directly or indirectly (including, without limitation, through a trust) participations, securities and bank deposits, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, government bodies or trusts, to acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as to transfer by sale, exchange or otherwise (including stock loans or sale and repurchase transactions) stock, bonds, American depository receipts (ADRs), debentures, notes, profit participating instruments and other securities of any kind (including

derivatives of any type), to possess, to administer, to develop and to manage its portfolio and (ii) to raise funds, whether directly or indirectly (including, without limitation, through a trust), on a loan or hybrid profit participating basis exclusively from its parent undertakings, its subsidiaries or other subsidiaries of its parent undertakings and to lend them, directly or indirectly (including, without limitation, through a trust), exclusively to its parent undertakings, its subsidiaries or other subsidiaries of its parent undertakings.

4.2 The Company may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise exclusively to its direct or indirect parent undertakings. The Company may borrow in any form, save that it may not raise funds from the public. In particular, the Company is authorised to (i) issue debt or hybrid securities of any nature (public offerings excluded) and denominated in Pounds Sterling, (ii) lend funds in any manner, including, without limitation, through a trust or by granting loans to, or by acquiring, purchasing, subscribing for or otherwise receiving rights to debt instruments of any kind issued exclusively by, its parent undertakings and denominated in Pounds Sterling, and (iii) pledge, mortgage or otherwise create security interests in or over some or all of its assets, property and rights to secure the payment of any amounts payable under any loan taken, or any bond, note, debenture or other debt or hybrid instrument issued by the Company, any of its parent undertakings or such other company, in which the Company has a direct or indirect participation or interest.

4.3 The Company may employ any technique and instrument relating to its assets or investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments to protect against exchange risks and interest rate risks.

4.4 The Company may also participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises (including, without limitation, trusts to be established abroad).

4.5 In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, industrial or commercial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The Company is formed for an unlimited period.

Title II.- Capital - Shares - Share premium - Redemption of shares

Art. 6.

A) Share capital

6.1 The issued corporate share capital is fixed at two billion three hundred twenty-five million seven hundred ninety-five thousand five hundred Pounds Sterling (2,325,795,500.-), represented by twenty-three million two hundred fifty-seven thousand nine hundred fifty-five (23,257,955) ordinary shares of class A with a nominal value of one hundred Pounds Sterling (£ 100.-) each and carrying each a share premium of ten Pounds Sterling (£ 10.-), entirely subscribed and fully paid up.

6.2 The Company shall have an authorised capital of two billion three hundred twenty-five million eight hundred ninety-five thousand five hundred Pounds Sterling (£ 2,325,895,500.-) represented by twenty-three million two hundred fifty-eight thousand nine hundred fifty-five (23,258,955) shares, divided into the following classes:

a) twenty-three million two hundred fifty-seven thousand nine hundred fifty-five (23,257,955) ordinary shares of class A with a nominal value of one hundred Pounds Sterling (£ 100.-) each and carrying each a share premium of ten Pounds Sterling (£ 10.-) (the "A Shares");

b) one thousand (1,000) redeemable preference shares of class B having a nominal value of one hundred Pounds Sterling (£ 100.-) each and carrying each a share premium of one million nine hundred ninety-nine thousand nine hundred Pounds Sterling (£ 1,999,900.-) (the "B Shares").

6.3 Unless the context indicates otherwise, the term "share(s)" as used in the Articles shall refer collectively to the A Shares and the B Shares.

6.4 The board of managers is hereby authorised to issue further shares with an issue premium as indicated above in Articles 6.2 a) and 6.2 b), so as to bring the total corporate capital of the Company up to the total authorised corporate capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares at any time prior to the end of a five (5) year time period from the date of publication of the respective authorisation given to the Company's management in this respect under the present Articles.

6.5 The board of managers is authorised to determine the conditions attached to any subscription for shares of each of the above listed classes from time to time.

6.6 When the board of managers effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this Article 6 in order to record the change and the Company's management is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the law.

6.7 The period of this authority may be extended by resolution of the general meeting of shareholders from time to time, in the manner required for amendment of the Articles.

6.8 The authorised or issued capital of the Company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements.

B) Rights of shares

6.9 Each share gives right to one (1) vote.

6.10 The holders of the shares are entitled to the following distributions:

a) The A Shares are excluded from any dividend distribution during the period going from 24 September 2009 (inclusive) until 25 November 2009 (inclusive) (the "Dividend Exclusion Period"), unless, (i) during the entire Dividend Exclusion Period the A Shares are the only classes of shares issued by the Company and no B Shares have been issued or (ii) all B Shares in issuance are redeemed prior to any Dividend Payment Date (as defined here below) due to the occurrence of a B Shares Redemption Event Date as defined in Article 7.15. During the Dividend Exclusion Period and subject to the provisions of Article 19, the one thousand (1,000) B Shares will give their holder a right, to the extent that the required funds are available, to an initial aggregate dividend (the "Initial Dividend") of one hundred fifty three million seven hundred thousand five hundred twenty nine Pounds Sterling and seventy-three Pence (£ 153,070,529.73) payable on 30 September 2009 (the "Initial Dividend Payment Date") and to a second aggregate dividend (the "Second Dividend", and, together with the Initial Dividend, each a "Dividend Amount") of four hundred fifty-nine million two hundred eleven thousand five hundred eighty-nine Pounds Sterling and twenty Pence (£ 459,211,589.20) payable on 21 October 2009 (the "Second Dividend Payment Date", and, together with the Initial Dividend Payment Date, each a "Dividend Payment Date").

b) Following the Dividend Exclusion Period, the A Shares will have an exclusive right to all dividends payable at the discretion of the board of managers or the shareholders, as the case may be, subject to the provisions of Article 19.

6.11 Liquidation proceeds following the liquidation of the Company will be attributed as follows: (i) following the issue of the B Shares, in priority to the holder(s) of the B Shares (who shall rank senior to the A Shares) for an amount equal to the Redemption Formula Amount as determined pursuant to Article 7.15, whereby the date for the calculation of the Redemption Formula Amount shall be determined in accordance with Article 7.15 a); (ii) thereafter, as for any residual liquidation proceeds, to the holder(s) of the A Shares *pari passu* in proportion to capital and premium invested.

C) B Shares Share Premium

6.12 The funds received as share premium of the B Shares upon issuance of the B Shares are allocated to a special premium reserve, except for those allocated to the legal reserve. The special premium reserve is at the disposal of the shareholders and the board of managers, as the case may be, for the payment of redemption proceeds and liquidation distributions on the B Shares pursuant to the provisions of Articles 6.11 and 7.6 to 7.14.

D) A Shares Share Premium

6.13 The Funds received as share premium of the A Shares upon issuance of the A Shares are allocated to the legal reserve.

Art. 7.

7.1 Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of shares *inter vivos* to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters (3/4) of the corporate capital. Any transfer of shares must take place and be effected in Luxembourg.

7.2 Without prejudice to Article 7.1, each share transfer shall either be notified to, or directly acknowledged and accepted by, the Company for the purpose of rendering the transfer enforceable against third parties in compliance with articles 189 and 190 of the Companies' Law. Upon such notification or acknowledgement and acceptance, the Company shall promptly update the share register in respect of, and duly register and file with the Luxembourg Register of Commerce, the relevant change in the shareholding structure of the Company. All actions required to be performed in connection with any transfer of title to the B Shares (including executing any documents or notices of transfer of those shares) shall be performed in Luxembourg.

7.3 Each share is indivisible with regard to the Company, which admits only one (1) owner for each of them.

7.4 The Company's share register shall be kept and maintained at all times within the Grand Duchy of Luxembourg.

7.5 Without prejudice to the provisions of Article 7.6, shares in the Company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

A) Redemption of B Shares

7.6 The Company may redeem the B Shares, other than under Articles 7.7 to 7.14, in the following circumstances:

a) Whenever the board of managers considers this to be in the best interest of the Company and by giving at least five (5) clear business days (on which banks are generally open for business in London (United Kingdom) and Luxembourg City (Luxembourg), each a "Business Day") notice (or, at any time prior to the Initial Dividend Payment Date, by giving at least two (2) Business Days' notice) (the "Early Voluntary Redemption Notice") to the present holder of the B Shares (the "Early Voluntary Redemption"), within the limitations set forth in Article 7.16 and by law; or

b) If under an agreement between persons one (1) or more of which is a direct or indirect shareholder of the Company, a commercial term thereof is left for future agreement between the parties and such parties fail to reach agreement thereon within the time specified in such agreement, by giving at least one (1) clear Business Day notice to the present holder of the B Shares (the "Early Short Notice Redemption", and, together with the Early Voluntary Redemption, each an "Early Redemption") within the limitations set forth in Article 7.16 and by law.

For each Early Redemption, the redemption price shall be determined pursuant to Article 7.15, whereby the calculation of the Redemption Formula Amount shall be calculated in respect of the date on which the relevant Early Redemption becomes effective.

7.7 The B Shares will be automatically and immediately redeemed pursuant to the provisions of Articles 7.15 to 7.17 upon the occurrence of an Insolvency Event in respect of any of the following: (a) any present shareholder being at the same time a holder of one or more A Shares (each, an "A Shareholder"), or (b) Morgan Stanley, (c) Morgan Stanley & Co. Incorporated, (d) Morgan Stanley & Co. International PLC, (e) MS Equity Financing Services (Luxembourg) S.a r.l., (f) Vicuna IV LLC, (g) Morgan Stanley Spad Investments S.à r.l., (h) Morgan Stanley Morane Investments S.à r.l., (i) Barclays Bank PLC, (j) Otago Investments No.1 Limited, (k) the holders of Senior A Units in Aelsey Unit Trust, (l) Barafor Limited from time to time and/or (m) the Company. For this purpose "Insolvency Event" means with respect to a person:

- a) it is dissolved (other than pursuant to a consolidation, amalgamation or merger);
- b) it becomes insolvent or is unable to pay its debts or fails or admits in writing its inability generally to pay its debts as they become due;
- c) it makes a general assignment, arrangement or composition with or for the benefit of its creditors;
- d) it institutes or has instituted against it a proceeding seeking a judgment of insolvency or bankruptcy or any other relief under any bankruptcy or insolvency law or other similar law affecting creditors' rights, or a petition is presented for its winding-up or liquidation and either (I) results in a judgment of insolvency or bankruptcy or the entry of an order for relief or the making of an order for its winding-up or liquidation or (II) is not dismissed, discharged, stayed or restrained in each case within fifteen (15) days of the institution or presentation thereof;
- e) it has a resolution passed for its winding-up, official management or liquidation (other than pursuant to a consolidation, amalgamation or merger);
- f) it seeks or becomes subject to the appointment of an administrator, provisional liquidator, conservator, receiver, trustee, custodian or other similar official for it or for all or substantially all its assets;
- g) a secured party takes possession of all or substantially all its assets or has a distress, execution, attachment, sequestration or other legal process levied, enforced or sued on or against all or substantially all its assets and such secured party maintains possession, or any such process is not dismissed, discharged, stayed or restrained, in each case within fifteen (15) days thereafter;
- h) it causes or is subject to any event with respect to it which, under the applicable laws of any jurisdiction, has an analogous effect to any of the events specified in (a) to (g) above (inclusive);
 - including, without limitation:
 - i) any corporate action has been taken or is pending or other steps have been taken and legal proceedings have been commenced or are pending or are threatened for:
 - (i) the institution of bankruptcy proceedings (faillite) under articles 437 ff of the Luxembourg Code of Commerce, the filing for relief under the suspension of payments procedure (sursis de paiement) of articles 593 ff of the Luxembourg Code of Commerce, or any composition proceedings (concordat préventif de faillite) under the Luxembourg law of 14 April 1886, as amended;
 - (ii) the opening of controlled management proceedings (gestion contrôlée) as defined in the Luxembourg Grand-Ducal Decree dated 24 May 1935;
 - (iii) the institution of any proceedings for judicial liquidation (liquidation judiciaire) under article 203 of the Companies' Law;
 - (iv) the opening of any voluntary liquidation and dissolution proceedings under articles 141 ff of the Companies' Law;
 - j) any steps have been taken by it with a view to obtaining a moratorium in respect of any of its indebtedness or for the purpose of proposing a company voluntary arrangement with creditors, any other re-organisation proceedings or proceedings affecting the rights of creditors generally;
 - k) a curateur (insolvency receiver), juge commissaire (surveyor judge), juge délégué (delegated judge), commissaire (commissioner), liquidateur (liquidator), administrateur judiciaire (judicial administrator), administrateur provisoire ou ad hoc (temporary administrator), conciliateur (conciliator) or other similar officer is appointed;
 - l) the petition for suspension of payment (sursis de paiement) or the institution of judicial or voluntary liquidation proceedings (liquidation judiciaire ou volontaire) under articles 60 to 61-22 of the Luxembourg law of 5 April 1993 on the financial sector, as amended;
 - m) it becomes the subject of a filing by the Securities Investor Protection Corporation (or any successor thereto) of an application for a protective decree under the Securities Investor Protection Act of 1970;
 - n) if it is an "insured depository institution" (as defined in 12 U.S.C. §1813(c)), it (i) shall be "undercapitalized", "significantly undercapitalized" or "critically undercapitalized" for purposes of 12 U.S.C. §1831o or (ii) shall be required to submit a capital restoration plan of the type referred to in 12 U.S.C. §1831o(b)(2)(C);
 - o) if it is a bank or commercial lending company, it (i) shall be required to cease accepting deposits or making commercial loans on the instruction of any U.S. Federal or state banking authority with authority to give such instruction (other than pursuant to an instruction applicable to banks generally or banks located in a particular political subdivision), (ii) shall receive notice from any U.S. Federal or state banking authority that its capital stock has become impaired or (iii) shall cease to be an insured bank under the U.S. Federal Deposit Insurance Act; and

p) if it is a bank holding company or financial holding company, it shall guarantee in writing the capital of any subsidiary that is an "insured depository institution" (as defined in 12 U.S.C. §1813(c)) as part of or in connection with any agreement or arrangement with any appropriate U.S. Federal or state banking authority.

7.8 The B Shares will be automatically and immediately redeemed pursuant to the provisions of Articles 7.15 to 7.17 if, in circumstances where an A Shareholder enters into a title transfer collateral agreement, a party to that agreement fails to perform any payment or collateral delivery or redelivery obligation or to perform any other obligation required in connection with any delivery versus payment mechanism contemplated thereunder (other than where the parties to such agreement have agreed that such failure should not trigger a redemption of the B Shares).

7.9 The B Shares will be automatically and immediately redeemed pursuant to the provisions of Articles 7.15 to 7.17 if, in circumstances where a person has agreed to purchase or acquire any or all of the B Shares (whether under a contract for sale, an option agreement, a sale and repurchase agreement, a stock loan or any other arrangement which provides for title to or ownership of any or all of the B Shares to be transferred and including, in the case of a stock loan, repurchase agreement or similar arrangement, in respect of the redelivery or repurchase of the B Share(s) thereunder (each, a "B Shares Transfer Agreement")),

a) either (i) that person fails on the relevant due date (including by way of set-off, etc.) to pay immediately the purchase price or other consideration in respect of such acquisition or purchase on the date on which such payment is expressed to be due (and, for the avoidance of doubt, irrespective of the failure by the other party to deliver such B Share(s) if the other party was ready, able and willing to deliver such B Share(s) but for the failure of such party to pay such price or other consideration), with the redemption of the B Shares to occur on the due date for payment as stated in such B Shares Transfer Agreement, or (ii) the person who has agreed to sell or transfer any or all of the B Share(s) as provided for in such B Shares Transfer Agreement fails to deliver immediately such B Share(s) by the time and on the date on which such delivery is expressed to be due (for the avoidance of doubt, irrespective of the failure by the other party to pay the price or consideration therefor if the other party was ready, able and willing to pay such price or consideration but for the failure of such party to deliver such B Share(s)), with the redemption of the B Shares to occur at 5 p.m. (London time) on the due date for delivery, as stated in such B Shares Transfer Agreement; or

b) the performance of the obligations of the parties under a B Shares Transfer Agreement is accelerated due to any event (however described) provided for in such B Shares Transfer Agreement (for the avoidance of doubt, excluding any exercise by a holder of B Shares of a right to transfer the B Shares under a put option, but including any other acceleration of obligations under such put option), with the redemption of the B Shares to occur at 5 p.m. (London time) on the accelerated due date for such performance as stated in such B Shares Transfer Agreement (provided that, for the purposes of this Article 7.9 b), a stock loan comprising a B Shares Transfer Agreement shall be accelerated if the B Shares become due for redelivery prior to originally scheduled date for redelivery); or

c) the B Share(s) cannot be delivered as required by the terms of a B Shares Transfer Agreement due to the occurrence of any change in applicable law, or the adoption or promulgation of any applicable law, or any change in the interpretation or administration of any applicable law by any governmental authority, (in each case) after the date upon which the Articles were adopted, with the redemption of the B Shares to occur on the date on which delivery would have been required to be made pursuant to such B Shares Transfer Agreement.

For the purposes of this Article 7, "applicable law" shall mean any law or regulation of the United Kingdom, the Cayman Islands, the United States of America (including any State thereof) or the Grand Duchy of Luxembourg; "governmental authority" shall mean the United Kingdom, the Cayman Islands, the United States of America and the Grand Duchy of Luxembourg and (in each case) any government or person therein exercising executive, legislative, judicial or regulatory functions of or pertaining to government.

7.10 The B Shares will be automatically and immediately redeemed pursuant to the provisions of Articles 7.15 to 7.17 if, in circumstances where an A Shareholder enters into a derivative transaction of any kind with the Barclays Bank PLC (each, a "Derivative Transaction Agreement"), an Early Termination Date (as defined in such Derivative Transaction Agreement) occurs as a result of an Event of Default (as defined in such Derivative Transaction Agreement) under such Derivative Transaction Agreement, with the redemption of the B Share(s) to occur on the date specified in accordance with the Derivative Transaction Agreement as being the Early Termination Date.

7.11 The B Shares will be automatically and immediately redeemed pursuant to the provisions of Articles 7.15 to 7.17 in case of Morgan Stanley & Co. Incorporated (i) failing to perform any payment obligation in respect of principal (when due) or of interest (within two Business Days of the due date) pursuant to any promissory note that could be issued from time to time by Morgan Stanley & Co Incorporated to the benefit of any A Shareholder, (ii) failing to draw the full principal amount available under any such promissory note on its issue date; or (iii) repaying any or all of the principal amount owing under any such promissory note prior to the due date and in breach of any requirement to give notice under the terms thereof.

7.12 The B Shares will be automatically and immediately redeemed pursuant to the provisions of Articles 7.15 to 7.17 in case of failure by Morgan Stanley Spad Investments S.à r.l. to create or perfect any security contemplated under any security agreement anticipated to be concluded between Morgan Stanley Spad Investments S.à r.l. and Otago Investments No. 1 Limited in connection with any promissory note issued from time to time by Morgan Stanley & Co Incorporated to Morgan Stanley Spad Investments S.à r.l.

7.13 The B Shares will be automatically redeemed pursuant to the provisions of Articles 7.15 to 7.17 on the date the Senior A Units (as defined in a trust deed entered into between Otago Investments No. 1 Limited and Maurant Fund Services (UK) Limited) are redeemed at the request of the holder of such Senior A Units as further detailed in clause 3.5 of the above-mentioned trust deed prior to (and excluding) 15 September 2015.

7.14 Unless otherwise redeemed in accordance with the provisions of this Article 7, the B Shares will be automatically redeemed pursuant to the provisions of Articles 7.15 to 7.17 on 15 September 2015 (the "B Shares Scheduled Redemption Date").

7.15 Upon the date of (i) the automatic redemption of the B Shares pursuant to Articles 7.7 to 7.14, or (ii) the occurrence of an Early Redemption pursuant to Article 7.6 or any other redemption of the B Shares prior to 15 September 2015 (each event in (i) and (ii), a "B Shares Redemption Event Date"), the redemption price shall be calculated as follows:

a) The aggregate redemption price in respect of the B Shares (the "Redemption Formula Amount") shall be calculated in accordance with the Redemption Formula, whereby the calculation shall be made in respect of the relevant B Shares Redemption Event Date, except that, if an Insolvency Event has occurred in respect of the Company, the calculation shall be made in respect of the date on which all other creditors of the Company have been paid out (the "Winding-Up Date"). The redemption price in respect of each B Share shall be the Redemption Formula Amount, divided by the number of B Shares in issue.

b) For the purpose of the calculation of the Redemption Formula Amount, "Redemption Formula" means the sum of (i) the Present Value of the Initial Dividend, (ii) the Present Value of the Second Dividend (each of these 'Present Value of the Initial Dividend' and 'Present Value of the Second Dividend' to be determined by the 'Present Value of each Dividend Amount' set out below), and (iii) the Present Value of the Redemption Amount (as defined below), each calculated as follows:

$$\text{Present Value of each Dividend Amount} = \frac{W}{(1 + Y \times n/365)} \times R$$

Where:

W = the relevant Dividend Amount that would have been due on the relevant Dividend Payment Date (in accordance with Article 6.10 (a)), assuming the required funds would have been available on the relevant Dividend Payment Date. For the avoidance of doubt, (i) W equals 0 at any time following full payment of the corresponding Dividend Amount on the relevant Dividend Payment Date, irrespective of whether the relevant dividend payment was lawful and in compliance with Article 19, and (ii) in all other cases (including, but not limited to, partial payment, delayed payment or no payment of the corresponding Dividend Amount on the relevant Dividend Payment Date), W equals any Dividend Amount which would have been due and payable but unpaid on the relevant Dividend Payment Date.

Y = the rate determined with respect to the date on which such B Shares Redemption Event Date or Winding-Up Date, as the case may be, occurs, will be the rate for deposits in Pounds Sterling for a period (the "Discount Period") from and including the B Shares Redemption Event Date or Winding-Up Date, as the case may be, to, but excluding, the relevant Dividend Payment Date which appears two (2) Business Days before on the Reuters Screen LIBOR01 Page as of 11.00 a.m., London time, on the B Shares Redemption Event Date or Winding-Up Date, as the case may be. If rates do not appear on the Reuters Screen LIBOR01 Page (or such replacement page) for the relevant Discount Period, the rate shall be determined by interpolating (on a straight line basis) between the published rates for the period nearest in length to but less than the relevant Discount Period and the period nearest in length to but more than the relevant Discount Period.

n = the actual number of days from and including the B Shares Redemption Event Date or Winding-Up Date, as the case may be, to, but excluding the relevant Dividend Payment Date. For the avoidance of doubt, n equals 0 at any time where the B Shares Redemption Event Date or Winding-Up Date, as the case may be, occurs on or after the relevant Dividend Payment Date.

R = in computing the Present Value of the Initial Dividend, R = 86.747560425045 %. In computing the Present Value of the Second Dividend, R = 87.330080566726 % if (A) an Early Voluntary Redemption,

(B) an Insolvency Event in respect of any of the following: (i) any A Shareholder, or any entity listed in Article 7.7(b) to (h) (inclusive), (ii) the holders (excluding Barclays or a subsidiary directly or indirectly owned by Barclays) of Senior A Units and/or (iii) the Company; or

(C) a winding up,

takes place on and including the Initial Dividend Date (where the Initial Dividend has been paid) to and including the Second Dividend Date (where the Second Dividend has not been paid). In all other cases, R = 86.747560425045 %.

$$\text{Present Value of the Redemption Amount} = \frac{V}{(1 + Z)^{n/365}} \times R$$

Where:

$V = \text{€ } 2,000,000,000.-$.

$Z = 5.301955282125 \%$.

n = the actual number of days from and including the date of the B Shares Redemption Event Date or Winding-Up Date, as the case may be, to, but excluding, the B Shares Scheduled Redemption Date.

Such Redemption Formula Amount, as divided by the number of B Shares in issue, shall be reduced from time to time in respect of any B Share by an amount equal to any proceeds received by the holder of such B Share (by way of payment, set-off, netting or otherwise) in respect of such B Share under or pursuant to any guarantee and/or indemnity granted by any person (the "Guarantor") in favour of that holder of B Shares (other than any such holder of B Shares who is the Guarantor or a member of the same group of companies as the Guarantor).

7.16 Following the occurrence of any B Shares Redemption Event Date or Winding-Up Date, as the case may be, and the calculation of the Redemption Formula Amount pursuant to Article 7.15, the Company may only use distributable profits and reserves (including share premium) as shown in interim financial statements to be drawn up as of the date of redemption or, in case of an Insolvency Event of the Company, if no interim financial statements are drawn up by the insolvency receiver, as otherwise determined by that insolvency receiver, to pay out the Redemption Formula Amount to the holder(s) of the B Shares.

7.17 Upon the occurrence of a B Shares Redemption Event Date or Winding-Up Date, as the case may be, the B Shares shall once redeemed in full be automatically cancelled and the board of managers or, as the case may be, the Company's insolvency receiver shall be authorised to take all necessary steps for the purpose of updating the Articles and the register of the Company's shareholders as a result of any cancellation of redeemed shares.

Art. 8. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Title III.- Management

Art. 9.

9.1 The Company will be administered by a board of managers composed of five (5) individuals appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office. At least two (2) of the managers at any one time will be professionally resident in Luxembourg meaning either (i) resident in Luxembourg for Luxembourg domestic tax purposes or (ii) deriving at least 90% of their worldwide professional income from Luxembourg and having elected to be treated as a tax resident in Luxembourg in accordance with article 157ter of the Luxembourg law on income tax.

9.2 The managers' remuneration is fixed by the general meeting of shareholders.

9.3 Only the holder(s) of the A Shares shall have the right to propose candidates for election to the board of managers.

9.4 In the event of a vacancy on the board of managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

9.5 The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons.

Art. 10.

10.1 The business of the Company shall be managed by the managers who may exercise all the powers of the Company, except those powers reserved as a matter of law or by the Articles to the general meeting of shareholders. Unless stated otherwise in the Articles, the managers may regulate their proceedings as they think fit.

10.2 The managers will elect amongst themselves a manager who will act as the chairman of the board, which manager must be professionally resident in Luxembourg (as defined in Article 9.1 above). In the absence of the chairman, the board of managers will appoint another manager as a chairman pro tempore to preside over the meeting. The chairman's duties consist of supervising the compliance of the board proceedings with the terms of this Article 10 and in chairing meetings of the board of managers. The chairman and the chairman pro tempore, if applicable, will be appointed by vote of the majority of managers present or represented at the relevant board meeting. The chairman and the chairman pro tempore, if applicable, shall have a casting vote.

10.3 The chairman or any manager may call a meeting of the board of managers as often as the interest of the Company so requires.

10.4 Except in circumstances of emergency, notice of at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting shall be given. The notice period may be waived provided all the managers are attending the managers' meeting or, if not attending, have confirmed their agreement for the managers' meeting to be held validly without notice. The notice, which may be sent by courier, registered or simple mail, electronic mail or fax, will provide in reasonable detail the matters to be discussed at the meeting together with copies of any relevant papers and other information to be discussed at the meeting (including, without limitation, drafts of any significant contractual documents the entry into which may be authorised at the meeting). Such papers and information shall be reasonably sufficient to enable the managers to properly evaluate any proposed transactions and other matters to be discussed at the meeting.

10.5 Any meeting of the board of managers must be held in Luxembourg and no business may be transacted at a meeting of the board of managers unless the meeting is held in Luxembourg.

10.6 Meetings of the board of managers will only be quorate if a majority of the managers are in attendance (whether physically present or as set out in Article 10.8).

10.7 The managers shall give due and proper consideration to the merits of any proposed transactions discussed at meetings of the board and determine whether such transactions are in the best interests of the Company prior to authorising the entry into any such transactions. Accordingly, to the extent that any advice or recommendation is received by the Company or any of the managers from any other company organisation or person (including, without limitation, from any professional or legal adviser or any company with which the Company is affiliated) in relation to any matter considered at a meeting of the board, the managers will give due and proper consideration to the merits of any such advice or recommendations and determine whether it would be in the best interests of the Company to follow such advice or recommendations. No decision will be taken by the managers in relation to any matter considered at a meeting of the board unless the managers participating in the meeting are reasonably satisfied that they have sufficient information available in order to evaluate and make an informed decision in relation to the relevant matter.

10.8 A manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another

10.9 If a manager is unable to attend a board of managers' meeting he may give a written proxy to another manager in order for such proxy holder to vote in his name at the board of managers' meeting. A manager may not carry more than one (1) proxy of another member of the board of managers for a given board meeting.

Art. 11.

11.1 Resolutions of any meeting of the board of managers are validly passed if a simple majority of the managers that are in attendance vote in favour of the resolution. Each manager is entitled to one (1) vote, unless he also acts as a proxy holder in which case he has one (1) additional vote.

11.2 Minutes of any meeting of the board of managers will be prepared in Luxembourg as soon as reasonably practicable after the meeting and in any event within 14 days and a minute book containing such minutes will be held at all times at the registered office of the Company. Such minutes will provide a reasonably full and accurate description of all matters considered by the board of managers at the relevant meeting, the managers' discussions in relation to such matters and the reasoning underlying any resolutions or other key decisions made during the meeting (although, for the avoidance of doubt, a verbatim transcript of proceedings need not be produced). Each meeting of the board will (unless either it is not reasonably practicable to do so because of the short interval of time between board meetings, or those minutes have already been approved at the end of the meeting to which they relate) approve, with any necessary modifications, the minutes of the previous meeting of the board which shall be signed by the chairman of the meeting of the board approving the minutes.

11.3 A resolution of the board of managers may be passed in writing, in which case it shall consist of one (1) or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager of the Company in office. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature and such circular resolution shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Art. 12.

12.1 The board of managers is vested with the broadest powers, which are not reserved as a matter of law or by the Articles to the general shareholders' meeting, to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

12.2 The board of managers represents the Company towards third parties and any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of managers.

Art. 13.

13.1 The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management ("gestion journalière") of the Company to one (1) or more managers of the Company who will be called "Director(s)".

13.2 The board of managers may also appoint attorneys of the Company, who are entitled to bind the Company by their sole signature, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

13.3 Unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of managers pursuant to this Article 13 (in particular, for all matters of daily management for which the Company is committed by the joint signature of any two (2) Directors in case there is a plurality of Directors, and, in case there is only one Director, by the sole signature of the Director), the Company is bound by the joint signature of any two managers.

Art. 14.

14.1 A manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company.

14.2 Insofar as the law allows, every present or former manager of the Company shall be indemnified out of the assets of the Company against any loss or liability incurred by him by reason of being or having been a manager and as such acting reasonably.

Title IV.- General Meeting of the Shareholders

Art. 15.

15.1 At any time during which the Company only has one (1) shareholder, that sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the Companies' Law.

15.2 All decisions exceeding the powers of the board of managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

15.3 In case there is more than one (1) but less than twenty-five (25) shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the management.

15.4 All general shareholders' meetings, other than those held in respect of matters set forth in Article 15.5, shall be called ordinary general shareholders' meeting. At an ordinary general shareholders' meeting, a resolution is validly passed by way of simple majority. A simple majority exists if more than fifty percent (50%) of the total issued share capital votes in favour of the resolution. The following matters require approval at an ordinary general shareholders' meeting (non exhaustive list):

- Approval of the annual financial statements;
- Allocation of the profits;
- Declaration of an annual distribution (excluding the declaration of interim dividends pursuant to Article 6.10 a) and Article 19); and
- Appointment and removal of managers.

15.5 The following matters require approval in an extraordinary general shareholders' meeting (non exhaustive list):

- Any amendment to the Articles;
- Any increase or decrease in the share capital of the Company (except for increases to be decided by the board of managers in accordance with the authorisation set forth in Article 6); and
- Any change to the rights of the shares.

15.6 A resolution (other than any amendment to the Articles, any change to the rights of the shares and a change of the residency of the Company, which require unanimous consent of all shareholders) shall be validly passed at an extraordinary shareholders' meeting if a majority in number of the shareholders representing at least three quarters (3/4) of the total issued share capital of the Company vote in favour of the resolution.

15.7 (i) Any proposed changes to the registered office of the Company to be resolved upon by the shareholders in accordance with Article 3.2 at an extraordinary general shareholders' meeting, or (ii) any transfer of shares intended by a shareholder to be resolved upon by the shareholders in accordance with Article 7.1 at an extraordinary general shareholders' meeting, can only be validly adopted, if the convening notice contains an agenda setting forth the exact details of the new proposed registered office of the Company or the identity of the proposed new shareholder, respectively.

15.8 General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V.- Financial year - Profits - Reserves - Interim dividends - Audit - Liquidation

Art. 16. The Company's financial year runs from the first day of July of one year to the thirtieth day of June of the next year.

Art. 17.

17.1 Each year, as of the thirtieth day of June, the management will draw up a balance sheet, which will (i) contain a record of all movable and immovable property of, and all the debts owed to and by, the Company and (ii) be accompanied by an annex summarising all the commitments of the Company and debts of the managers and/or auditors to the Company. The final version of this balance sheet will be approved by the board of managers at a meeting of the board of managers prior to being submitted to the general meeting of shareholders.

17.2 At the same time the management will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the above-mentioned balance sheet. Profits of the Company shall be calculated in accordance with the provisions of Section XIII of the Companies' Law and the provisions of Chapter II of the law on accounting and financial statements of 19 December 2002, as such laws may be amended, superseded or supplemented from time to time. The final version of this profit and loss account will be approved by the board of managers at a meeting of the board of managers prior to being submitted to the general meeting of shareholders.

17.3 Each shareholder may inspect at the registered office the balance sheet, inventory and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

17.4 Copies of the Company's corporate and accounting records which are required to be maintained under Luxembourg law will be kept in or otherwise accessible from Luxembourg at all times.

Art. 18.

18.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

18.2 Each year, five per cent (5 %) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth (1/10) of the nominal capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been reduced below such proportion. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders and the board of managers, as the case may be.

18.3 The holder(s) of the B Shares shall be entitled to receive, and the Company shall provide to such holder, on each Dividend Payment Date (or as soon as reasonably practicable thereafter) and on the payment date of any other annual or interim dividends (or as soon as reasonably practicable thereafter), a tax voucher in a form satisfactory to the holder(s) of the B Shares.

Art. 19.

19.1 The board of managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the financial year, to the payment of interim dividends to the shares subject only to three (3) conditions: i) the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts; ii) the date of the interim accounts may not be older than three (3) weeks at the date of the relevant board meeting; and iii) the interim accounts, which may be un-audited, must show that sufficient distributable profits exist.

19.2 The distributable profits are equal to the net profit realised since the end of the last financial year or the incorporation, as the case may be, plus any profits carried forward and sums drawn down from reserves available for distributions, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Companies' Law or of the Articles.

Art. 20. The audit of the Company's annual accounts will be entrusted to one (1) or several external auditor(s). The auditor(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, remuneration and the term of their mandates. The auditor(s) is/are re-eligible. The final version of the annual accounts submitted to the auditor(s) will be approved by the board of managers at a meeting of the board of managers prior to being submitted to the auditors.

Art. 21.

21.1 The Company may be dissolved and put into liquidation at any time by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company taken in compliance with the quorum and voting majorities set forth in Article 15.6. Any such general meeting may be called either by the board of managers or by any shareholder of the Company.

21.2 At the time of the winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one (1) or more liquidators, who are appointed by the shareholders who will determine their powers and their remuneration in compliance with the quorum and voting majorities set forth in Articles 15.4 and 15.6.

Art. 22. All matters not specifically provided for in the Articles, shall be governed by the existing applicable laws.

Transitory disposition

The current financial year of the company, which commenced on 22 September 2009, will end on 30 June 2010.

Sixth resolution

The general meeting resolved to appoint as auditor for a period expiring after the annual general meeting approving the Company's accounts of the first financial year: Deloitte S.A, with registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 67.895.

Valuation and costs

The share capital is estimated at EUR 2,585,941,183.01 (exchange rate (median price) on 23 September 2009: EUR 1.- = GBP 0.8994).

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the above matters, have been estimated at about seven thousand Euros (EUR 7,000.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, known to the notary by surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Follows the French version:

L'an deux mille neuf, vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Morgan Stanley Morane Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.927 ayant son siège social au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg,

ici représentée par M^e Laetitia BORUCKI, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé;

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

La partie susnommée est l'associé unique de Morgan Stanley Curtiss Investments S.à r.l. (précédemment SHCO 4) une société à responsabilité limitée immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 147.928 et dont le siège social est au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, constituée le 20 août 2009 suivant acte de M^e Francis KESSELER, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, pas encore publié au Mémorial C (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 21 septembre 2009 suivant acte du notaire instrumentant, pas encore publié au Mémorial C.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci avant, a requis le notaire instrumentant d'acter:

I. QUE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE LA SOCIETE EST LE SUIVANT:

Ordre du jour:

1. Décision de convertir la devise du capital social de l'Euro en Livres Sterling.

2. Décision de créer des nouvelles classes de parts sociales aux droits tels que définis dans les statuts (tels que modifiés et refondus) de la Société.

3. Décision de convertir les parts sociales existantes représentant le capital social actuel de la Société en cent huit (108) parts de classe A ayant une valeur nominale de cent livres Sterling (£ 100,-), de telles parts de classe A ayant les droits et obligations tels que définis dans les statuts (tels que modifiés et refondus) de la Société.

4. Décision d'augmenter le capital de la Société d'un montant de deux milliards trois cent vingt-cinq million sept cent quatre-vingt-quatre mille sept cents Livres Sterling (£ 2.325.784.700,-) pour le porter de son montant actuel de dix mille huit cent Livres Sterling (£ 10.800,-) à deux milliard trois cent vingt-cinq millions sept cent quatre-vingt-quinze mille cinq cents Livres Sterling (£ 2.325.795.500,-) par l'émission de vingt trois millions deux cent cinquante-sept mille huit cent quarante-sept (23.257.847) parts de classe A ayant une valeur nominale de cent Livres Sterling (£ 100,-) chacune et portant une prime d'émission totale de deux cent trente deux millions cinq cent soixante-dix-neuf mille cinq cent cinquante Livres Sterling (£ 232.579.550,-) (les "Parts A")

Souscription par (i) Morgan Stanley Morane Investments S.à r.l., susnommée de vingt-trois millions deux cent cinquante-sept mille huit cent quarante-six (23.257.846) Parts A avec paiement en numéraire et (ii) Morgan Stanley Spad Investments S.à r.l. d'une (1) Part A avec paiement en numéraire.

5. Décision de modifier et de refondre les statuts de la Société

6. Décision de nommer Deloitte S.A. comme réviseur de la Société.

II. QUE L'ASSOCIE UNIQUE, OU S'IL Y A LIEU, L'ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES DE LA SOCIETE, A PRIS A L'UNANIMITE LES RESOLUTIONS SUIVANTES:

Première résolution

L'associé unique a décidé de changer la devise du capital social de la Société de l'Euro en Livres Sterling et de fixer le capital social émis de la Société à dix mille huit cents Livres Sterling (£ 10.800,-) représenté par cent huit (108) parts sociales ayant une valeur nominale de cent Livres Sterling (£ 100,-) chacune par (i) conversion de la devise du capital social de la Société de l'Euro en Livres Sterling au taux applicable officiel EUR/GBP du 23 septembre 2009 et (ii) une réduction de capital par transfert vers la réserve distribuable attachée à ces parts sociales d'un montant de quatre cent vingt-deux Livres Sterling et cinquante Pence (£ 422,50).

Deuxième résolution

L'associé unique a décidé de créer les nouvelles classes de parts suivantes avec droits et obligations tels que stipulés dans les statuts (tels que modifiés et refondus) de la Société: (i) parts sociales de classe A, ayant une valeur nominale de cent Livres Sterling (£ 100,-) chacune et dont il est attaché pour chacune une prime d'émission déterminée ; (ii) parts sociales de classe B ayant une valeur nominale de cent Livres Sterling (£ 100,-) chacune et dont il est attaché une prime d'émission de un million neuf cent quatre-vingt-dix neuf mille neuf cents Livres Sterling (£ 1.999.900,-).

Troisième résolution

L'associé unique a décidé de convertir les parts existantes représentant le capital actuel de la Société en cent huit (108) parts sociales de classe A avec valeur nominale de cent Livres Sterling (£ 100,-), de telles parts sociales de classe A ayant les droits et obligations décrits dans les statuts (tels que modifiés et refondus) de la Société.

Quatrième résolution

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux milliards trois cent vingt cinq millions sept cent quatre-vingt quatre mille sept cents Livres Sterling (£ 2.325.784.700,-) pour le porter de son montant actuel de dix mille huit cents Livres Sterling (£ 10.800,-) à deux milliards trois cent vingt-cinq millions sept cent quatre-vingt-quinze mille cinq cents Livres Sterling (£ 2.325.795.500,-) par l'émission de vingt trois millions deux cent cinquante-sept mille huit cent quarante-sept (23.257.847) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de cent Livres Sterling (£ 100,-) chacune et portant une prime d'émission totale de deux cent trente-deux million cinq cent soixante-dix-neuf mille cinq cent cinquante Livres Sterling (£ 232.579.550) (les "Parts A") ;

Souscription - Payment

Ensuite, Morgan Stanley Morane Investments S.à r.l., susnommée, ici représentée comme décrit plus haut a déclaré souscrire à vingt-trois million deux cent cinquante-sept mille huit cent quarante-six (23.257.846) Parts A.

Morgan Stanley Spad Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147.926 et ayant son siège social au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, ici représentée par Me Laetitia BORUCKI, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé, a déclaré souscrire une (1) Part A.

Les vingt-trois millions deux cent cinquante-sept mille huit cent quarante-sept (23.257.847) Parts A ont été intégralement libérées par apport en numéraire d'un montant total de deux milliards cinq cent cinquante-huit millions trois cent soixante quatre mille deux cent cinquante Livres Sterling (£ 2.558.364.250,-), parmi lesquels : (i) deux milliards trois cent vingt-cinq mille sept cent quatre-vingt-quatre mille sept cents Livres Sterling (£ 2.325.784.700,-) correspondent à la valeur nominale des vingt trois millions deux cent cinquante-sept mille huit cent quarante-sept (23.257.847) Parts A et (ii) deux cent trente-deux millions cinq cent soixante-dix-neuf mille cinq cent cinquante Livres Sterling (£ 232.579.550,-) correspondent à la prime d'émission totale (avant allocation à la réserve légale) de sorte que la somme de deux milliards cinq cent cinquante-huit millions trois cent soixante-quatre mille deux cent cinquante Livres Sterling (£ 2.558.364.250,-) est désormais à la disposition de la Société, preuve de laquelle ayant été fournie au notaire.

Parmi cette somme de deux milliards cinq cent cinquante-huit millions trois cent soixante-quatre mille deux cent cinquante Livres Sterling (£ 2.558.364.250,-), la somme de deux cent trente deux millions cinq cent soixante-dix-neuf mille cinq cent cinquante Livres Sterling (£ 232.579.550,-) sera allouée à la réserve légale de la Société, de sorte que la réserve légale est intégralement constituée..

Sixième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier et refondre les statuts de la Société de la manière suivante:

Titre I.- Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi sur les Sociétés"), ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. La dénomination de la société est "Morgan Stanley Curtiss Investments S.à r.l. "

Art. 3.

3.1 Le siège social de la Société est établi à la ville de Luxembourg.

3.2 Il peut être transféré au sein de la municipalité de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des associés de la Société.

Art. 4.

4.1 La Société a pour objet (i) de détenir directement ou indirectement (y compris et sans limitation, à travers un "trust") des participations, des valeurs mobilières et des comptes de dépôts, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises et étrangères, entités gouvernementales ou des "trusts", d'acquérir par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que d'aliéner par vente, échange ou de toute autre manière (y compris des prêts de titres ou des repos) des titres, obligations, American depository receipts (ADR)) créances, billets, instruments de participation aux profits, et autres valeurs mobilières de toutes espèces (y compris des dérivatifs de tout type), posséder, administrer, développer et gérer son portefeuille et (ii) de lever des fonds, de manière directe ou indirecte, (y compris et ce sans limitation à travers un "trust") par l'intermédiaire d'un emprunt ou d'un instrument hybride de participation aux profits exclusivement en provenance de ses sociétés mères, ses filiales ou d'autres filiales de ses sociétés mères ainsi que de prêter de tels fonds, de manière directe ou indirecte (y compris, et ce sans limitation à travers un "trust") pour l'usage exclusif de ses sociétés mères, filiales ou d'autres filiales de ses sociétés mères.

4.2 La Société peut prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière exclusivement à ses sociétés mères directes ou indirectes. La Société peut emprunter sous toutes formes à l'exception de faire appel à l'épargne public. En particulier, la Société est autorisée à (i) émettre des titres de dette ou des titres hybrides de toutes natures (à l'exclusion des émissions publiques) et libellés en Livres Sterling, (ii) prêter des fonds par tous les moyens y compris et sans limitation, par un "trust" ou en accordant des crédits à ou en acquérant, achetant, souscrivant ou en

recevant des droits relatifs à des instruments de dette de toutes sortes émis exclusivement par ses sociétés mères et libellés en Livres Sterling, et (iii) nantir, hypothéquer ou créer d'autres sûretés sur tout ou partie de ses actifs, propriétés et droits afin de garantir le paiement de toute somme due par rapport aux créances, obligations, titres et autres instruments de créances ou instruments hybrides émis par la Société, une de ses sociétés mères ou tout autre société dans laquelle la Société a une participation ou un intérêt direct ou indirect.

4.3 La Société pourra utiliser toute technique et tout instrument relatifs à ses biens ou ses investissements lui permettant une gestion efficace de ceux-ci, y compris toutes techniques et tous instruments pour la protéger contre des risques de change et des risques de fluctuation des taux d'intérêts.

4.4 La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale (y compris, et ce sans limitation, aux trusts à établir à l'étranger).

4.5 D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toutes opérations financières, industrielles ou commerciales, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II.- Capital - Parts sociales - Prime d'émission - Rachat des parts

Art. 6.

A) Capital social

6.1 Le capital social émis est fixé à deux milliards trois cent vingt-cinq millions sept cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent Livres Sterling (£ 2.325.795.500,-) représenté par vingt-trois millions deux cent cinquante-sept mille neuf cent cinquante-cinq (23.257.955) parts sociales ordinaires de classe A ayant une valeur nominale de cent Livres Sterling (£ 100,-) chacune et dont il est attaché pour chacune d'entre elles une prime d'émission de dix Livres Sterling (£ 10,-), entièrement souscrites et libérées.

6.2 La Société aura un capital autorisé de deux milliards trois cent vingt-cinq millions huit cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent Livres Sterling (£ 2.325.895.500) représenté par vingt-trois millions deux cent cinquante-huit mille neuf cent cinquante-cinq (23.258.955) parts sociales divisées dans les classes suivantes:

a) vingt-trois millions deux cent cinquante-sept mille neuf cent cinquante-cinq (23.257.955) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de cent Livres Sterling (£ 100,-) chacune et dont il est attaché pour chacune une prime d'émission de dix Livres Sterling (£ 10,-) (les "Parts A");

b) mille (1.000) parts sociales préférentielles rachetables de classe B ayant une valeur nominale de cent Livres Sterling (£ 100,-) chacune, à chacune desquelles est attachée une prime d'émission de un million neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents Livres Sterling (£ 1.999.900,-) (les "Parts B").

6.3 À moins que le contexte ne l'indique autrement, le termes "part(s)", tel qu'utilisé dans les Statuts renvoi collectivement aux Parts A et aux Parts B.

6.4 Le conseil de gérance est par le présent acte autorisé à émettre de nouvelles parts sociales avec une prime d'émission correspondante comme indiqué dans l'Article 6.2 a) et 6.2 b), afin de ramener le capital social total de la Société au capital total autorisé de la Société de manière intégrale ou partielle, et de temps à autre déterminée de manière discrétionnaire par la Société ainsi que d'accepter des souscriptions pour de telles parts à tout moment avant la fin d'une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication de l'autorisation respectivement donnée à la gérance de la Société à ce sujet dans ces Statuts.

6.5 Le conseil de gérance est autorisé à déterminer de temps à autre les conditions de souscription des parts dans chacune des classes énumérées ci-dessus.

6.6 Lorsque le conseil de gérance effectue une augmentation de capital totale ou partielle, conformément aux dispositions ci-dessus, il sera obligé d'effectuer toutes les démarches le permettant de modifier le présent Article 6 pour enregistrer la modification et la gérance de la Société est autorisée à prendre ou à autoriser les mesures requises pour l'exécution et la publication de tels changements tout en conformité avec la loi.

6.7 La période de cette autorisation peut être prolongée par résolution de l'assemblée générale des associés de temps à autre, de la manière requise pour la modification de ces statuts.

6.8 Le capital social autorisé ou émis de la Société pourra être augmenté ou diminué en conformité avec les dispositions légales luxembourgeoises.

B) Droits des parts sociales

6.9 Chaque part donne droit à une (1) voix.

6.10 Les détenteurs des parts ont le droit aux distributions suivantes :

a) les Parts A sont exclues de toute distribution de dividende pendant la période allant du 24 septembre 2009 compris jusqu'au 25 novembre 2009 (compris) (la " Période d'Exclusion de Dividende "), à moins que (i) pendant l'intégralité de la Période d'Exclusion de Dividende les Parts A sont les seules classes de parts émises dans la Société et qu'aucunes Parts B n'aient été émises ou (ii) toutes les Parts B émises sont rachetées avant tout Jour de Paiement du Dividende (tel que défini ci-dessous) à cause du déroulement d'un Evènement de Rachat des Parts B tel que défini plus bas à l'Article 7.15.

Pendant la Période d'Exclusion de Dividende et sous réserve des dispositions de l'Article 19, les mille (1.000) Parts B donnent à leur détenteur le droit, sous réserve de la disponibilité des fonds, à un dividende total initial (le "Dividende Initial") de cent cinquante-trois millions soixante-dix mille cinq-cent vingt-neuf Livres Sterling et soixante-treize Pence (£ 153.070.529,73) payable le 30 septembre 2009 (le "Jour du Paiement du Dividende Initial") et à un deuxième dividende total (le "Deuxième Dividende" et avec le Dividende Initial, chacun un "Montant du Dividende") de quatre cent cinquante neuf millions deux cent onze mille cinq cent quatre-vingt-neuf Livres Sterling et vingt pence (£ 459.211.589,20) payable le 21 octobre 2009 (le "Jour de Paiement du Deuxième Dividende" et ensemble avec le Jour du Paiement du Dividende Initial, chacun un "Jour de Paiement du Dividende").

b) Suite à la Période d'Exclusion du Dividende, les Parts A auront un droit exclusif à tous les dividendes payables à la discrétion du conseil de gérance ou le cas échéant des associés, sous réserve des dispositions l'Article 19.

6.11 Les produits de la liquidation suite à la liquidation de la Société de la Société seront attribués comme suit: (i) suite à l'émission des Parts B, en priorité au détenteur des Parts B (qui sont prioritaires par rapport au(x) détenteur(s) de Parts A) pour un montant égal au Montant de la Formule de Rachat tel que déterminé par l'article 7.15 où la date pour le calcul du Montant de la Formule de Rachat sera déterminée en conformité avec l'Article 7.15 b) ; (ii) ensuite [pour tout produit résiduel de liquidation] au(x) détenteur(s) des Parts A pari passu en proportion du capital et de la prime investie.

A) Prime d'Émission des Parts B

6.12 Les fonds reçus en tant que prime d'émission des Parts B lors de l'émission des Parts B sont alloués à une réserve de prime spéciale, à l'exception de ceux alloués à la réserve légale. La réserve de prime spéciale est à la disposition des associés et le cas échéant du conseil de gérance, pour le versement de la prime de rachat et du boni de liquidation sur les Parts B en application des dispositions des Articles 6.11 et 7.6 à 7.14.

B) Prime d'Emission des Parts A

6.13 Les fonds perçus en tant que prime d'émission des Parts A au moment de l'émission des Parts A sont alloués à la réserve légale.

Art. 7.

7.1 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Tout transfert d'action doit prendre place et être effectué au Luxembourg.

7.2 Sous réserves de l'Article 7.1, chaque transfert de part doit être soit notifié à ou directement reconnu et accepté par la Société aux fins de rendre le transfert opposable aux tiers en application des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés. Après une telle notification ou reconnaissance et acceptation, la Société devra dans les plus brefs délais mettre à jour le registre des associés, et enregistrer et déposer auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg les changements concernant la structure des associés dans la Société. Tout acte devant être accompli en rapport avec un tel changement de propriétaire des Parts B (y compris la signature de tout document ou la notification du transfert de ces Parts) doit être effectué au Luxembourg.

7.3 Chaque part est indivisible à l'égard de la Société qui n'admet qu'un (1) seul titulaire à son égard pour chaque part sociale.

7.4 Le registre des associés de la Société est tenu et maintenu moment au sein du territoire du Grand Duché Luxembourg.

7.5 Sous réserve des dispositions de l'Article 7.6, les parts sociales de la Société ne sont pas rachetables sur demande d'un associé.

A) Rachat des Parts B

7.6 La Société peut racheter les Parts B, autres que dans les cas prévus aux articles 7.7 à 7.14 dans les circonstances suivantes:

a) Lorsque le conseil de gérance considère que cela est dans le meilleur intérêt de la Société et en donnant un préavis d'au moins cinq (5) jours ouvrables entiers (jours où les banques sont généralement ouvertes pour affaire à Londres (Royaume-Uni), et Luxembourg ville (Luxembourg), chacun un "Jour Ouvrable") (le "Préavis de Rachat Volontaire Prématuré") au détenteur des Parts B à ce moment (le "Rachat Volontaire Prématuré"), et dans les limites de l'Article 7.16 et de la loi; ou

b) Si l'application d'un accord entre des personnes dont une (1) ou plusieurs d'entre elles sont associé(s) direct ou indirect de la Société, un terme commercial est laissé pour un accord future entre les parties et que lesdites parties ne parviennent pas à un accord dans les délais spécifiés dans un tel accord, en donnant au moins un préavis d'un (1) Jour Ouvrable entier au détenteur actuel des Parts B ("Le Rachat Prématuré à Préavis Court" et, ensemble avec le Rachat Volontaire Prématuré, le "Rachat Prématuré"), dans les limites de l'Article 7.16 et de la loi.

Pour chaque Rachat Prématuré, le prix de rachat est déterminé par l'Article 7.15 où le calcul du Montant de la Formule de Rachat est calculé en fonction de la date à laquelle le Rachat Prématuré correspondant devient effectif.

7.7 Les Parts B seront de manière automatique et immédiate rachetées en conformité avec les dispositions des articles 7.15 à 7.17 si un Événement d'Insolvabilité survient pour l'une des [raisons/personnes] suivantes: (a) tout associé du moment qui détient en même temps une ou plusieurs Parts A (chacun un "Associé A"), ou (b) Morgan Stanley (c) Morgan

Stanley & Co. International Incorporated PLC, (d) Morgan Stanley & Co. Incorporated, (e) MS Equity Financing Services (Luxembourg) S.à r.l., (f) Vicuna IV LLC, (g) Morgan Stanley Spad Investments S.à r.l. (h) Morgan Stanley Morane Investments S.à r.l. (i) Barclays Bank PLC (j) Otago Investments No. 1 Limited (k) les détenteurs de Senior A Units dans Asley Unit Trust (l) Barafor Limited de temps à autres et/ou (m) la Société. A cette fin, "Evènement d'Insolvabilité" signifie concernant une personne que:

- a) elle est dissoute (autre que suite à une consolidation, amalgamation ou fusion);
- b) elle devient insolvable ou incapable de payer ses dettes, fait défaut ou admet par écrit son incapacité générale à payer ses dettes lorsqu'elle sont exigibles;
- c) elle conclue une cession, un arrangement ou un concordat préventif de faillite avec ou pour le bénéfice de ses créanciers;
- d) elle introduit, ou on a introduit contre elle une procédure visant à obtenir un jugement déclaratif d'insolvabilité ou de faillite, ou toute autre solution prévue par le droit des faillites, de l'insolvabilité ou par toute autre branche du droit affectant les droits des créanciers, ou encore une demande est introduite pour sa liquidation ou sa dissolution et (I) soit cette demande débouche sur un jugement d'insolvabilité, de faillite, une déclaration de commencement de procédure de redressement collectif ou une ordonnance lui enjoignant d'être dissoute ou liquidée ou (II) dans chaque hypothèse ladite demande n'est pas à chaque fois rejetée, déclarée irrecevable, suspendue ou restreinte dans un délai de quinze (15) jours suivant son introduction ou sa présentation.
- e) elle a adopté une résolution pour sa dissolution, la nomination d'un administrateur ou pour sa liquidation (autre que suite à une consolidation, amalgamation ou fusion);
- f) elle demande ou est l'objet de la nomination d'un mandataire, liquidateur provisoire, d'un conservateur, curateur, fiduciaire, dépositaire ou tout autre mandataire similaire portant sur elle-même ou sur tout ou une part substantielle de ses actifs;
- g) un créancier privilégié prend possession de tout ou une part substantielle de ses actifs ou a obtenue, exécuté ou agi pour l'obtention d'une saisie-exécution, contrainte par corps, un "attachment", une mise sous séquestres ou recours légal portant sur tout ou une part substantielle de ses actifs et ledit créancier privilégié parvient à en garder possession ou encore que ladite procédure n'est pas ensuite rejetée, déclarée irrecevable, suspendue ou restreinte, dans chaque cas dans un délai de quinze (15) jours ;
- h) elle est à l'origine ou fait l'objet d'un événement qui la concerne et qui donne lieu à des conséquences similaires aux événements décrits plus haut dans les clauses a) à g) (compris) dans une quelconque juridiction,
 - y compris et sans limitation:
 - i) tout acte social a été pris ou est en voie d'être pris ou d'autres mesures ont été prises et une action légale a été initiée ou est en voie d'être commencée ou est menacée d'être commencée pour:
 - a) le commencement d'une procédure de faillite la concernant en application des articles 437 et suivants du Code de Commerce luxembourgeois, la demande d'un sursis de paiement des articles 593 et suivants du Code de Commerce luxembourgeois ou tout autre procédure pour l'obtention d'un concordat préventif de faillite régi par la loi luxembourgeoise du 14 avril 1886 telle que modifiée;
 - b) l'ouverture d'une procédure de gestion contrôlée telle que définie par le décret grand-ducal luxembourgeois du 24 mai 1935;
 - c) le commencement de toute procédure la concernant pour sa liquidation judiciaire définie par l'article 203 de la Loi sur les Sociétés;
 - d) l'ouverture de toutes procédures volontaires de liquidation et dissolution en application des articles 141 et suivants de la Loi sur les Sociétés;
 - j) toutes mesures ont été prises par celle-ci afin d'obtenir un moratoire sur tout [ou partie] de son endettement ou afin de proposer un arrangement social volontaire avec ses créiteurs, toute autre procédures de restructuration ou procédure affectant de manière générale les droits des créiteurs;
 - k) un curateur, juge commissaire, juge délégué, commissaire, liquidateur, administrateur judiciaire, administrateur provisoire ou ad hoc, conciliateur ou officier public similaire est nommé;
 - l) la demande d'un sursis de paiement ou le commencement d'une procédure de liquidation judiciaire ou volontaire en application des articles 60 à 61-22 de la loi luxembourgeoise du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée;
 - m) elle devient l'objet du dépôt par par la Securities Investor Protection Corporation ([ou l'un de ses ayant droit]) d'une demande pour une ordonnance protectrice en application du Securities Investor Protection Act [loi pour la protection des investisseurs dans les valeurs mobilières] de 1970;
 - n) si elle est une ("insured depository institution" [institution dépositaire assurée] (telle que définie par la section ("§") 1813(c) du volume 12 de l'United States Code ("U.S.C."), elle (i) est sous-capitalisée ("undercapitalized"), sous capitalisée de manière significative ("significantly undercapitalized") ou sous capitalisée de manière critique ("critically undercapitalized") aux fins de 12 U.S.C. § 1831o ou (ii) sera requise de soumettre un plan de restauration des fonds propres du type mentionnée dans 12 U.S.C. §1831 o(b)(2)(C);

o) si c'est une banque ou une société octroyant des prêts commerciaux, elle (i) sera requise de cesser d'accepter des dépôts ou d'octroyer des prêts commerciaux sur instruction de toute autorité bancaire Etats-unienne fédérale, ou étatique ayant autorité de donner une telle instruction (autre qu'en application d'une instruction applicable aux banques en général ou aux banques situées dans une sub-division politique donnée), (ii) recevra un avis de toute autorité bancaire Etats-unienne fédérale ou étatique selon lequel ses fonds propres se sont détériorés ou (iii) cesse d'être une banque assurée en application de la loi Etats-unienne sur l'assurance des dépôts fédéraux ("U.S. Federal Deposit Insurance Act"); et

p) si c'est une société de portefeuille bancaire ou une société de groupe financier, elle se porte garante par écrit du capital de toute filiale qui est une "insured depository institution" (telle que définie dans 12 U.S.C. §1813(c)) comme appartenant ou étant liée à un accord ou arrangement avec toute autorité bancaire fédérale ou étatique Etats-unienne appropriée.

7.8 Les Parts B seront de manière automatique et immédiate rachetées en conformité avec les articles 7.15 à 7.17 si, dans les circonstances où un Associé A conclue une entente de garantie portant sur le transfert de titre, une partie à cette entente omet d'effectuer toute obligation de paiement ou de remettre ou de rendre ou d'effectuer toute autre obligation requise en rapport avec tout mécanisme y envisagé et concernant la remise par opposition au paiement (autre que quand les parties à cette entente ont conclues qu'une telle omission ne déclencherait pas un rachat des Parts B).

7.9 Les Parts B seront de manière automatique et immédiate rachetées en conformité avec les articles 7.15 à 7.17 si, lorsqu'une personne a donné son accord pour l'achat ou l'acquisition de tout ou partie des Parts B (que ce soit par un contrat de vente, une option sur titre, un contrat de vente et rachat, un prêt de titres/actions ou tout autres arrangements prévoyant le transfert du titre ou de la propriété de tout ou partie des Parts B et y compris dans le cas d'une prêt de titre, un accord de rachat ou arrangement similaire en ce qui concerne la restitution ou le rachat des Parts B (chacun, un " Accord de Transfert de Parts B ") ;

a) Soit (i) cette personne omet à la date applicable (y compris par voie compensation etc...) de payer immédiatement le prix d'achat ou tout autre contrepartie en ce qui concerne un tel achat ou acquisition le jour où un tel paiement est déclaré être du (et, pour éviter toute confusion, indépendamment d'une éventuelle omission par l'autre partie de livrer de telle(s) Part(s) B si l'autre partie était prête, capable et consentante à livrer de telle(s) Part(s) à être transférées mais pour l'omission d'une telle partie de payer un tel prix ou contrepartie) avec le rachat de(s) Part(s) B comme prévu dans un tel Accord de Transfert de Parts B se déroulant à la date du paiement tel que décrite dans un tel Accord de Transfert de Parts B comme prévu dans l'Accord de Transfert de Parts B, ou (ii) la personne ayant donné son accord pour vendre ou transférer toute ou partie des Parts B omet de livrer immédiatement de telle(s) Part(s) B à l'heure et au jour où une telle livraison est censée être due (pour éviter toute confusion, indépendamment de l'omission de l'autre partie de payer le prix ou la contrepartie si l'autre partie était prête, capable et consentante à payer un tel prix ou contrepartie sans l'omission d'une telle partie de livrer de telles Part(s) B), avec le rachat des Parts B se déroulant à 17.00 heures (heure de Londres) le jour dû pour la livraison, comme prévu dans un tel Accord de Transfert de Parts B; ou

b) La réalisation des obligations des parties à un Accord de Transfert de Parts B est accélérée à cause d'un événement quelconque (peu importe sa description) tel que prévu dans un tel Accord de Transfert de Parts B (pour éviter toute confusion, à l'exclusion de tout exercice par le détenteur des Parts B du droit de transférer les Parts B en application d'une option de vente, mais comprenant tout autre accélération d'obligations prévue par ladite option de vente), avec le rachat des Parts B se déroulant à 17.00 heures (heure de Londres) à la date due accélérée pour une telle exécution tel que prévue dans un tel Accord de Transfert de Parts B (à condition que, aux fins du présent Article 7.9 b), une pension sur titre comprenant un Accord de Transfert des Parts B sera accéléré si les Parts B deviennent exigibles pour restitution avant la date initialement prévue pour restitution); ou

c) Les Parts B ne peuvent pas être livrées comme il l'est prévu dans les termes de l'Accord de Transfert de Parts B à cause de la survenue d'un changement dans la loi applicable, ou de l'adoption ou promulgation de toute loi applicable ou de tout changement dans l'interprétation ou l'administration d'une loi applicable par une autorité gouvernementale, (à chaque fois) prenant place après la date de l'adoption des Statuts, avec le rachat des Parts B se déroulant le jour ou la livraison a du être faite en application d'un Accord de Transfert de Part B.

Aux fins du présent Article 7, "loi applicable" signifie toute loi ou règlement du Royaume-Uni, les Iles Caïman, du Grand Duché du Luxembourg ou en ce qui concerne le cessionnaire des Parts B seulement, les Etats-Unis d'Amérique ou l'une de ses sub-divisions politiques; "autorité gouvernementale" signifie le Royaume-Uni, les Iles Caïman, le Grand Duché du Luxembourg ou, en ce qui concerne le cessionnaire des Parts B à être transférées seulement, les Etats-Unis d'Amérique ou l'une de ses sub-divisions politiques, et (dans chaque cas) tout gouvernement ou personne exerçant des fonctions exécutives, législatives, juridictionnelles ou réglementaires du ou concernant le gouvernement.

7.10 Les Parts B seront automatiquement et immédiatement rachetées en application des dispositions des Articles 7.15 à 7.17 si, dans l'hypothèse où un Associé A entre dans une transaction dérivée de toute sorte avec Barclays Bank PLC (chacun, un "Accord de Transaction Dérivée") il y a lieu un Early Termination Date (tel que défini dans un tel Accord de Transaction Dérivée), comme conséquence d'un Event of Default (telle que définie dans un tel Accord de Transaction Dérivée) en vertu dudit Accord de Transaction Dérivée avec le rachat de(s) Part(s) B se déroulant à la date spécifiée conformément à l'Accord de Transaction Dérivée comme étant la Early Termination Date.

7.11 Les Parts B seront automatiquement et immédiatement rachetées en conformité avec les dispositions des Articles 7.15 à 7.17 au cas où Morgan Stanley & Co. Incorporated (i) échoue à satisfaire toute obligation de paiement en relation

avec le principal (lorsqu'il est dû) ou les intérêts (dans les 2 Jours Ouvrables de la date d'échéance) en conformité avec une quelconque lettre de change qui pourrait être émise de temps à autres par Morgan Stanley & Co. Incorporated au bénéfice de tout Associé A, (ii) échoue à fournir le montant en principal disponible au titre d'une telle lettre de change à la date d'émission ; ou (iii) repaye tout ou partie du montant en principal d'une telle lettre de change avant la date d'échéance et en infraction à toute obligation de préavis y contenue.

7.12 Les Parts B seront automatiquement et immédiatement rachetées en conformité avec les dispositions des Articles 7.15 à 7.17 au cas où Morgan Stanley Spad Investments S.à r.l. échoue à créer ou rendre parfaite toute sûreté envisagé sous un quelconque accord pouvant être conclu de temps à autre entre Morgan Stanley Spad Investments S.à r.l. et Otago Investments No. 1 Limited en connection avec une quelconque lettre de change émise de temps à autre par Morgan Stanley & Co. Incorporated à Morgan Stanley Spad Investments S.à r.l..

7.13 Les Parts B seront automatiquement rachetées en application des Articles 7.15 à 7.17 au jour où les Senior A Units (telles que définies dans un quelconque trust deed ("acte de trust") conclu entre Otago Investments No. 1 Limited et Mourant Fund Services (UK) Limited), sont rachetées sur demande du détenteur desdites Senior A Units dans les conditions détaillées dans la clause 3.5 d'un tel trust deed avant (et excluant) le 15 septembre 2015.

7.14 A moins qu'elles ne soient autrement rachetées conformément aux dispositions du présent Article 7 les Parts B seront automatiquement rachetées conformément aux dispositions des Articles 7.15 à 7.17 le 15 Septembre 2015 (le "Jour Prévu du Rachat des Parts B").

7.15 Lors du jour (i) du rachat automatique des Parts B prévu par les articles 7.7 à 7.14 ou (ii) de la survenue d'un Rachat Prématuré conformément à l'Article 7.6 ou de tout autre rachat des Parts B avant le 15 septembre 2015 (chaque événement en (i) et (ii) appelé un "Jour de l'Evènement de Rachat des Parts B"), le prix de rachat sera calculé de la façon suivante:

a) Le montant total du rachat concernant les Parts B (le "Montant de la Formule de Rachat") sera calculé en appliquant la Formule de Rachat, où le calcul est effectué en fonction de l'Evènement du Jour de Rachat de Parts B excepté que, si un Evènement d'Insolvabilité concernant la Société s'est déroulé, le calcul sera effectué au sujet de la date où tous les autres créanciers de la Société ont été payés (le "Jour de Dissolution"). Le prix de rachat pour chaque Part B est égal au Montant de la Formule de Rachat divisé par le nombre de Parts B émises.

b) Aux fins de la détermination du Montant de la Formule de Rachat, la "Formule de Rachat" signifie la somme de (i) la Valeur Actualisée du Dividende Initial, (ii) la Valeur Actualisée du Deuxième Dividende (chacune de ces "Valeur Actualisée du Dividende Initial" et "Valeur Actualisée du Deuxième Dividende" étant déterminée par "la Valeur Actualisée de chaque Montant du Dividende" telle qu'énoncée ci-après), et (iii) la Valeur Actualisée du Montant de Rachat (tels que définis ci-après), tous calculés de la manière suivante:

$$\text{Valeur Actualisée de chaque Montant du Dividende} = \frac{W}{(1 + Y \times n/365)} \times R$$

où:

W = le Montant du Dividende applicable qui aurait été dû le Jour du Paiement du Dividende applicable (en application de l'article 6.10 a)), en supposant que les fonds requis eût été disponibles le Jour du Paiement du Dividende applicable. Pour éviter toute confusion, (i) W est égal à zéro (0) à tout moment suite au paiement intégral du Montant du Dividende correspondant, le Jour de l'Evènement de Paiement du Dividende applicable, sans se poser la question de savoir si le paiement de dividende était légal ou respectait l'Article 19; et (ii) dans toutes autres hypothèses, (y compris mais sans être limité au paiement partiel, paiement retardé ou l'absence de paiement correspondant au Montant du Dividende concerné au Jour du Paiement du Dividende concerné), W est égal à tout Montant de Dividende qui aurait été dû et payable mais non payé le Jour du Paiement du Dividende applicable.

Y = le taux applicable le Jour de l'Evènement de Rachat des Parts B ou, le cas échéant, quand le Jour de Dissolution survient, sera égal au taux des dépôts en Livres Sterling pour une période (la " Période de Discount ") allant du Jour de l'Evènement de Rachat des Parts B ou, le cas échéant allant du Jour de Dissolution compris, jusqu'au Jour de Paiement du Dividende applicable exclu, qui apparaît deux (2) Jours Francs sur la page de l'écran Reuters LIBOR01 à 11.00, heures de Londres, le Jour de l'Evènement de Rachat des Parts B ou, le cas échéant le Jour de Dissolution. Si ces taux n'apparaissent pas sur la page des écrans Reuters LIBOR01 (ou sa page de remplacement) pour la Période de Discount, le taux devra être déterminé par interpolation (linéaire) entre les taux publiés pour une période de plus courte durée qui se rapproche le plus de la Période de Discount applicable et la période de plus longue durée qui se rapproche le plus de la Période de Discount.

n = le nombre exact de jours allant du Jour de l'Evènement de Rachat des Parts B ou, le cas échéant le Jour de Dissolution compris, jusqu'au Jour de Paiement du Dividende applicable non compris. Pour éviter toute confusion, n'est égal à 0 à tout moment où Jour de l'Evènement de Rachat des Parts B ou le cas échéant le Jour de Dissolution, prend place le même jour ou après le Jour de Paiement de Dividende.

R = en calculant la Valeur Actualisée du Dividende Initial, R= 86,747560425045%. En calculant la Valeur Actualisée allant du Deuxième Dividende, R=87,330080566726% si (A) un Rachat Prématuré Voulu,

(B) un Evènement d'Insolvabilité concernant ce qui suit : (i) tout Associé A, ou toute entité énumérée dans l'Article 7.7(b) à (h) (compris), (ii) les détenteurs (à l'exclusion de Barclays ou une filiale détenue directement ou indirectement par Barclays) de Senior A Units et/ou (iii) la Société; ou

(C) une liquidation,

prend place le et y compris un Jour de Paiement du Dividende Initial (ou le Dividende Initial a été payé) au Jour de Paiement du Deuxième Dividende, ce jour compris (si le Deuxième Dividende n'a pas été payé). Dans toute autre hypothèse, R= 86,74560425045%.

$$\text{Valeur Actualisée du Montant de Rachat} = \frac{V}{(1 + Z)^{n/365}} \times R$$

où:

V = £ 2.000.000.000,-

Z = 5,301955282125%

n = le nombre exact de jours allant du Jour de l'Evènement du Rachat des Parts B, ou, le cas échéant le Jour de Dissolution inclus, jusqu'au Jour Prévu du Rachat des Parts B exclu.

Ce Montant de Formule de Rachat, tel que divisé par le nombre de Parts B émises sera réduit de temps à autres en ce qui concerne chaque Part B par un montant égal à la somme reçue par le détenteur d'une telle Part B (par le biais de paiement, compensation, netting ou autre) en ce qui concerne une telle Part B en application ou en vertu de tout type de garantie et/ou compensation octroyée par cette personne (le "Garant") en faveur de toute personne détenant des Parts B (autres qu'un tel détenteur des Parts B qui est un Garant ou un membre du même groupe de sociétés que le Garant);

7.16 Suite à la survenance d'un Evènement de Rachat des Parts B, ou, le cas échéant du Jour de Dissolution et du calcul du Montant de la Formule de Rachat en application de l'Article 7.15, la Société ne peut utiliser que les bénéfices et réserves distribuables (prime d'émission comprise) qui apparaissent dans un bilan intérimaire à établir le jour du rachat ou, en cas d'un Evènement d'Insolvabilité de la Société, si aucun bilan intérimaire n'est établi par le curateur tel que déterminé autrement par ce curateur pour payer le Montant de la Formule de Rachat au(x) détenteur(s) des Parts B.

7.17 Lorsqu'un Jour de l'Evènement de Rachat des Parts B ou, le cas échéant le Jour de Dissolution survient, les Parts B seront, une fois intégralement rachetées, automatiquement annulées et le conseil de gérance ou, s'il y a lieu, le liquidateur de la Société, sera autorisé à prendre les mesures nécessaires pour mettre à jour les Statuts et le registre des associés de la Société, pour refléter une annulation des parts rachetées.

Art. 8. Le décès, l'incapacité, la faillite ou l'insolvabilité d'un associé ne mettent pas fin à la Société.

Titre III.- Gérance

Art. 9.

9.1 La Société sera gérée par un conseil de gérance composé de cinq (5) individus nommés par l'assemblée générale des associés, avec ou sans limitation de la durée de leur mandat. Au moins deux (2) des gérants seront à tout temps résidant professionnels du Luxembourg, [ce qui signifie que soit (i) résident au Luxembourg aux fins du droit fiscal interne luxembourgeois ou (ii) percevant au moins 90% de leur revenu global au Luxembourg et ont choisis d'être traité comme résidant fiscal au Luxembourg en application de l'article 157ter de la loi sur l'impôt sur le revenu du Luxembourg.]

9.2 La rémunération des gérants est déterminée lors de l'assemblée générale des associés.

9.3 Seul(s) le(s) détenteur(s) de Part(s) A ont/a le droit de proposer les candidats aux nominations des membres du conseil de gérance.

9.4 En cas de vacance du conseil de gérance, les gérants restants ont le droit de remplir provisoirement le poste vacant, une telle décision est soumise pour ratification aux associés, laquelle aura lieu lors de la prochaine assemblée générale.

9.5 L'assemblée générale des associés jouit du pouvoir de révoquer les gérants à tout moment sans qu'il soit nécessaire de motiver une telle révocation.

Art. 10.

10.1 Les affaires de la Société seront gérées par les gérants qui peuvent exercer tous les pouvoirs de la Société, excepté ceux réservés par la loi ou les présent Statuts à l'assemblée générale des associés. Sauf disposition contraire des Statuts, les gérants peuvent régler leurs procédures de la manière qu'ils entendent.

10.2 Les gérants éliront parmi eux un gérant qui agira comme président du conseil qui doit être "résident professionnel" au Luxembourg (tel que défini dans l'Article 9.1 ci-dessus). En l'absence du président, le conseil de gérance nommera un autre gérant comme président intérimaire pour présider la réunion. Les fonctions du président consistent en s'assurer du respect des procédures du conseil telles que décrites dans le présent article 10 et en présider les réunions du conseil de gérance. Le président et le président intérimaire, le cas échéant sera nommé par vote à la majorité des gérants présents ou représentés lors de la réunion concernée. Le président ou, le cas échéant le président intérimaire a une voix prépondérante.

10.3 Le président ou tout gérant peut convoquer une réunion du conseil de gérance aussi souvent que les intérêts de la Société le requièrent.

10.4 Il sera donné un préavis de convocation d'au moins vingt-quatre heures en avance de l'heure prévue pour une telle réunion, excepté en cas d'urgence. Il est possible de renoncer ce délai de préavis si tous les gérants sont présents lors de la réunion du conseil de gérance ou, en cas d'absence, si les gérants consentent à ce que la réunion du conseil de gérance soit valablement tenue sans préavis. La convocation, qui peut être envoyée par porteur, courrier, recommandé ou simple, mail électronique ou fax, précisera de façon suffisamment détaillée les points à discuter à la réunion et annexée les copies de tous les documents à discuter lors de la réunion (y compris et sans limitation, projets de tout document contractuel significatif dont la conclusion peut être autorisée lors d'une réunion). De tels documents et informations seront raisonnablement suffisants pour permettre aux gérants d'évaluer de manière adéquate toute transaction proposée, ainsi que d'autres domaines discutés lors de la réunion.

10.5 Les réunions du conseil de gérance doivent être tenues au Luxembourg et aucune affaire ne peut être traitée lors d'une réunion du conseil de gérance à moins que la réunion ne soit tenue au Luxembourg.

10.6 Les réunions du conseil de gérance sont valablement constituées seulement si une majorité des gérants y assistent (que ce soit par présence physique ou comme l'Article 10.8 le détaille).

10.7 Les gérants prêteront une attention due et appropriée aux mérites de toute transaction proposée discutée lors de réunions du conseil et détermineront si lesdites transactions sont dans le meilleur intérêt de la Société avant d'autoriser la conclusion desdites transactions. Par conséquent, dans la mesure où tout conseil ou toute recommandation est reçue par la Société ou tout gérant d'une autre société, organisation ou personne (y compris et sans limitation, émanant de conseillers professionnels ou légaux ou toute société avec laquelle la Société est affiliée) en relation de tout domaine traité lors d'une réunion du conseil, les gérants prendront de manière adéquate et appropriée considération des mérites desdits conseils ou recommandations et détermineront si ce serait du meilleur intérêt de la Société de suivre un tel conseil ou une telle recommandation. Aucune décision ne sera prise par les gérants en ce qui concerne tout domaine traité lors d'une réunion du conseil à moins que les gérants participant à la réunion sont de manière raisonnable satisfaits qu'il y a suffisamment d'informations disponible pour évaluer et rendre une décision éclairée concernant le domaine concerné.

10.8 Tout gérant pourra participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication semblable permettant à toutes les personnes qui prennent part à la réunion de s'entendre réciproquement.

10.9 Si un gérant est dans l'impossibilité d'assister à une réunion du conseil de gérance, il pourra donner une procuration écrite à un autre gérant afin, pour ce dernier, de voter en son nom à la réunion du conseil de gérance. Un gérant ne peut détenir plus d'une (1) procuration d'un autre membre du conseil de gérance pour une réunion donnée.

Art. 11.

11.1 Les décisions du conseil de gérance sont valablement passées si une simple majorité des gérants présents ou représentés votent en faveur de la décision. Chaque gérant a droit à un (1) vote, à moins qu'il ne détienne des procurations, auquel cas, il aura un (1) vote supplémentaire par procuration.

11.2 Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront préparés au Luxembourg dès que raisonnablement faisable après la réunion et dans toute hypothèse dans un délai de 14 jours et le livre des procès-verbaux contenant de tels procès-verbaux sera conservé à tout moment au siège social de la Société. De tels procès-verbaux fourniront une description entière et précise de tous les domaines traités par le conseil de gérance lors de la réunion concernée, la discussion des gérants concernant lesdits domaines et le raisonnement sous-jacent à toute résolution ou autre décision clé prise pendant la réunion (bien que, pour éviter toute confusion, une retranscription verbatim n'est pas nécessaire). Chaque réunion du conseil approuvera (à moins qu'il ne soit pas raisonnablement praticable de le faire à cause d'un intervalle court entre les réunions du conseil, ou que le procès-verbal ait déjà été approuvé à la fin de la réunion précédente les concernant), avec toutes modifications nécessaires, le procès-verbal des réunions du conseil précédentes sera signées par le président de la réunion du conseil approuvant le procès-verbal.

11.3 Une résolution du conseil de gérance peut être adoptée par écrit, auquel cas elle consiste en un (1) ou plusieurs documents contenant les résolutions et signé(s) par chacun et tous les gérants de la Société en fonction. De telles signatures peuvent apparaître en un seul document ou sur plusieurs copies d'une résolution identique. La date d'une telle résolution écrite sera celle de la dernière signature et une telle résolution circulaire aura la même validité et portée que si elle eut été adoptée à une réunion dûment convoquée et tenue. Les réunions du conseil de gérance par voie de résolution écrite sont réputées être tenues à Luxembourg.

Art. 12.

12.1 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus, qui ne sont pas réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des associés, pour exécuter tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social.

12.2 Le conseil de gérance représente la Société à l'égard des tiers et tout contentieux dans lequel la Société est impliquée, soit comme demandeur soit comme défendeur sera administré au nom de la Société par le conseil de gérance.

Art. 13.

13.1 Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un (1) ou plusieurs gérants de la Société qui prendra/ont la dénomination de "Directeur(s)".

13.2 Le conseil de gérance peut aussi nommer des mandataires de la Société, qui ont le droit d'engager la Société par leur seule signature mais seulement dans les limites à être déterminées par la procuration.

13.3 Sauf si des décisions spéciales ont été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou mandats conférés par le conseil de gérance conformément au présent Article 13 (en particulier, pour toute question relative à la gestion journalière pour laquelle la Société est engagée par la signature conjointe de deux (2) Directeurs, s'il y en a plusieurs, et par la seule signature du Directeur, s'il y en a qu'un seul), la Société est engagée par la signature conjointe de deux (2) des gérants.

Art. 14.

14.1 Un gérant ne contracte, à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

14.2 Dans les limites de la loi, chaque gérant, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la Société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction de gérant et d'avoir agi raisonnablement en tant que tel.

Titre IV.- Assemblée Générale des Associés**Art. 15.**

15.1 A tout moment où la Société n'a qu'un (1) associé, cet associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la Loi sur les Sociétés.

15.2 Toutes les décisions excédant le pouvoir du conseil de gérance seront prises par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront écrites et doivent être consignés sur un registre spécifique.

15.3 S'il y a plus d'un (1), mais moins de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance.

15.4 Toute assemblée générale des associés qui n'est pas tenue en rapport avec les domaines exposés à l'Article 15.5 s'appelle assemblée générale ordinaire des associés. Lors d'une assemblée générale ordinaire, une résolution est valablement adoptée à la majorité simple qui se traduit par plus de cinquante pourcent (50%) du capital social total émis votant en faveur d'une telle résolution. Les décisions suivantes requièrent une approbation lors d'une assemblée générale ordinaire des associés (liste non exhaustive)

- Approbation des comptes annuels;
- Allocation des bénéfices;
- Déclaration d'une distribution annuelle (à l'exception de déclaration de dividende intérimaire en vertu des Articles 6.10 a) et Article 19); et ,
- Nomination ou révocation de gérants.

15.5 Les décisions qui suivent nécessitent une approbation lors d'une assemblée générale extraordinaire des associés (liste non exhaustive):

- Toute modification des Statuts;
- Toute augmentation ou réduction du capital social de la Société (à l'exception d'augmentations à être décidées par le conseil de gérance en application de l'autorisation prévue à l'Article 6); et
- Tout changement aux droits afférents aux parts sociales.

15.6 Une résolution (autre que la modification des Statuts, tout changement portant sur les droits des parts sociales et sur la résidence de la Société, qui, eux requièrent le consentement unanime des associés) sera valablement adoptée en assemblée extraordinaire des associés lorsqu'elle est adoptée par une majorité en nombre des associés ayant voté en faveur de la résolution et représentant au moins trois-quarts (3/4) de la totalité du capital social émis.

15.7 (i) Tout changement envisagé du siège social de la Société devant faire l'objet d'une décision des associés, en application de l'Article 3.2 lors d'une assemblée générale extraordinaire des associés ou (ii) tout transfert de parts sociales envisagé par un associé devant faire l'objet d'une décision des associés conformément à l'Article 7.1 lors d'une assemblée générale extraordinaire des associés, ne peut être valablement adoptée que si la convocation contient un ordre du jour détaillant exactement le nouveau siège social proposé de la Société ou l'identité du nouvel associé proposé, respectivement.

15.8 Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V.- Exercice social - Profits - Réserves - Dividendes intérimaires - Audit - Liquidation

Art. 16. L'année sociale de la Société commence le premier jour de juillet d'une année et finit le trentième jour de juin de l'année suivante.

Art. 17.

17.1 Chaque année le trentième jour de juin, la gérance établit un bilan qui (i) contient un inventaire des valeurs mobilières et immobilières et de toutes les dettes actives et passives de la Société et (ii) est accompagné d'une annexe résumant tous les engagements de la Société et dettes des gérants et/ou commissaires envers la Société. La version finale du bilan sera approuvée par le conseil de gérance lors d'une réunion du conseil de gérance avant d'être soumise à l'assemblée générale des associés.

17.2 En même temps, la gérance établira un compte de profits et pertes, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que le bilan susmentionné. Les bénéfices de la Société seront calculés conformément aux dispositions de la section XIII de la Loi sur les Sociétés et celles du chapitre II de la loi du 19 décembre 2002 concernant la comptabilité et les comptes annuels, telles que modifiées, rendues caduques ou complétées de temps à autres. La version finale du compte de profits et pertes sera approuvée par le conseil de gérance lors d'une réunion du conseil de gérance avant d'être soumise à l'assemblée générale des associés.

17.3 Chaque associé aura le droit de consulter au siège social le bilan, l'inventaire et le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédant l'assemblée générale annuelle.

17.4 Copies des documents sociaux et comptables de la Société qui sont requis à être tenus en vertu de la loi luxembourgeoise seront tenus ou rendus accessibles d'une autre manière du Luxembourg à tout moment.

Art. 18.

18.1 Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais, coûts, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

18.2 Sur ce bénéfice net, il est annuellement prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve légale a atteint le dixième (1/10) du capital social nominal, mais devra toutefois être repris jusqu'à son intégrale reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. L'excédent est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés et, s'il y lieu, du conseil de gérance.

18.3 Le(s) détenteur(s) des Parts B a/ont le droit de recevoir, et la Société doit fournir à ce détenteur, chaque Jour de Paiement du Dividende (ou dès que raisonnablement faisable après) et le jour du paiement de tout autre dividende annuel ou intérimaire (ou dès que raisonnablement faisable après), un reçu fiscal dans une forme satisfaisante pour le(s) détenteur(s) des Parts B.

Art. 19.

19.1 Aussi souvent qu'il l'estime opportun et à tout moment durant l'exercice financier, le conseil de gérance est autorisé à procéder à un paiement de dividendes intérimaires aux parts sociales, si les trois (3) conditions suivantes sont remplies : i) le conseil de gérance ne peut décider de procéder à une distribution de dividendes intérimaires que sur la base de comptes intérimaires ; ii) les comptes intérimaires ne peuvent dater de plus de trois (3) semaines avant la date de la réunion du conseil de gérance portant sur ladite distribution ; et iii) les comptes intérimaires, qui n'ont pas besoin d'être révisés, doivent montrer l'existence de bénéfices distribuables suffisants.

19.2 Les bénéfices distribuables sont égaux aux bénéfices nets réalisés depuis la fin du dernier exercice social ou, selon le cas, la date de la constitution, plus tous bénéfices reportés et tout montant repris des réserves disponibles pour distributions, moins les pertes reportées et tout montant devant être alloué à la réserve en application des dispositions de la Loi sur les Sociétés ou des Statuts.

Art. 20. La révision des comptes annuels de la Société sera confiée à un (1) ou plusieurs réviseur(s) externes. Le(s) réviseur(s) sera/seront nommé(s) par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur(s) mandat(s). Le(s) réviseur(s) est/sont rééligible(s). La version finale des comptes annuels soumise au(x) réviseur(s) sera approuvée par le conseil de gérance lors d'une réunion du conseil de gérance avant d'être soumise au(x) réviseurs.

Art. 21.

21.1 La Société peut être dissoute et mise en liquidation à tout moment par une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée en conformité avec les règles du quorum et de majorités prévues à l'Article 15.6. Une telle assemblée générale peut être convoquée soit par le conseil de gérance, soit par un associé de la Société.

21.2 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est prise en charge par un (1) ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par les associés et qui détermineront leur rémunération en conformité avec les règles de quorum et de majorités stipulées aux Articles 15.4 et 15.6 ci-dessus.

Art. 22.

Tout ce qui n'est pas prévu spécifiquement dans les Statuts sera régi par les lois applicables existantes.

Disposition transitoire

Le premier exercice fiscal, qui a commencé le 22 septembre 2009, finira le trentième jour de juin 2010.

100104

Sixième résolution

L'assemblée générale a décidé de nommer comme réviseur pour une période expirant après l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de la Société pour son premier exercice : Deloitte S.A. avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895.

Evaluation et frais

Le capital social est estimé à EUR 2.585.941.183,01 (taux de change (prix médian) le 23 septembre 2009: EUR 1,- = GBP 0,8994.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge en raison de ce qui précède, s'élève approximativement à sept mille Euros (EUR 7.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. À la demande de la même comparante il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

Signé: Laetitia BORUCKI, Carlo WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 septembre 2009. LAC/2009/40166. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2009131453/1268.

(090158662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2009.

Sludge Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 64.121.

—
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale
Extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 23 septembre 2009*

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. Le transfert du siège de la société du 23, Rue Beaumont, L-1219 Luxembourg au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg est accepté avec effet au 26 août 2009.

2. Les démissions de Mme Gabriele SCHNEIDER, Mme Sandra BORTOLUS et M. Pierre SCHMIT, avec adresse professionnelle au 23, Rue Beaumont, L-1219 Luxembourg en tant qu'Administrateurs de la société sont acceptées avec effet au 26 août 2009.

3. La nomination de M. Matthijs BOGERS, né le 24 novembre 1966 à Amsterdam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg en tant qu'Administrateur de la société est acceptée avec effet au 26 août 2009 jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2012.

4. La nomination de M. Stéphane HEPINEUZE, né le 18 juillet 1977 à Dieppe, France, avec adresse professionnelle au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg en tant qu'Administrateur de la société est acceptée avec effet au 26 août 2009 jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2012.

5. La nomination de M. Kemal AKYEL, né le 2 juin 1977 à Beringen, Belgique, avec adresse professionnelle au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg en tant qu'Administrateur de la société est acceptée avec effet au 26 août 2009 jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2012.

6. La démission de M. Jérôme DOMANGE avec adresse professionnelle au 23, Rue Beaumont, L-1219 Luxembourg en tant que Commissaire aux Comptes de la société est acceptée avec effet au 26 août 2009.

7. La nomination de European Trust Services (Luxembourg) S.à r.l., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 33.065 en tant que Commissaire aux Comptes est acceptée avec effet au 26 août 2009 jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2012.

Luxembourg, le 8 octobre 2009.

Pour: Sludge Investments S.A.
Représentée par: M. Stéphane HEPINEUZE
Administrateur

Référence de publication: 2009130718/34.

(090157291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

**Borealis Finance Holding S.A., Société Anonyme,
(anc. Muriel S.A.H.).**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 50.453.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009129636/11.

(090156285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

**Borealis Finance Holding S.A., Société Anonyme,
(anc. Muriel S.A.H.).**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 50.453.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009129656/11.

(090156288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

**Borealis Finance Holding S.A., Société Anonyme,
(anc. Muriel S.A.H.).**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 50.453.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009129660/11.

(090156291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Capform S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2135 Luxembourg, 10, rue Fond Saint Martin.
R.C.S. Luxembourg B 111.601.

Il résulte d'une décision de la gérance en date du 01.10.2009 que le siège de la société à responsabilité limitée CAPFORM S. à r.l. est transféré de L-1511 Luxembourg, 114, avenue de la Faïencerie vers L-2135 Luxembourg, 10, rue Fond Saint Martin, ceci à partir du 12.10.2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06.10.2009.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009129976/15.

(090156200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

R Capital S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 512.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 115.009.

Depuis le 11 septembre 2009, le siège social de la Société est de nouveau sis 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2009.

Pour la Société

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2009129978/15.

(090156584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Salon Tiberi S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4551 Differdange, 6, rue des Ecoles.

R.C.S. Luxembourg B 115.421.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009129964/10.

(090156260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Flims Investments Ltd., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.997.

Extraits des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 7 octobre 2009

- 1) Madame Virginie DOHOGNE a démissionné de son mandat d'administrateur.
- 2) Monsieur Pietro LONGO a démissionné de son mandat d'administrateur.
- 3) Monsieur Andreas GILGEN a démissionné de son mandat d'administrateur.
- 4) Monsieur Nicholas SCHWARZ a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.
- 5) Monsieur Jacob MUDDE, né à Rotterdam (Pays-Bas), le 14 octobre 1969, demeurant à L-8087 Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg), 14A, rue du Pont, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
- 6) Monsieur Martinus Cornelis Johannes WEIJERMANS, né à 's-Gravenhage (Pays-Bas), le 26 août 1970, demeurant à L-8124 Bridel (Grand-Duché de Luxembourg), 26, rue des Carrefours, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
- 7) Monsieur Robert VAN'T HOEFT, né à Schiedam (Pays-Bas), le 13 janvier 1958, demeurant à L-6930 Mensdorf (Grand-Duché de Luxembourg), rue Brouch 4a, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011.
- 8) Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Luxembourg, le 07 OCT. 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FLIMS INVESTMENTS Ltd.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009129984/29.

(090156082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

International Stones S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.139.

DISSOLUTION

Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 30 septembre 2009 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été ordonné.

Luxembourg, le 07 OCT. 2009.

Pour avis sincère et conforme

Pour *INTERNATIONAL STONES S.A. (en liquidation)*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009129986/17.

(090156109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

International Association of Registered Certified Tomatis Consultants asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg F 2.070.

Extrait des résolutions adoptées en date du 23 mars 2009 lors de la réunion du Conseil d'Administration de l'association.

- Le siège social de la société est transféré du 25 Grand-Rue, L-1661 Luxembourg au 24 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ASSOCIATION IARCTC

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009129988/14.

(090156151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Chorale Cantabile Fenteng, Association sans but lucratif.

Siège social: Fentange,

R.C.S. Luxembourg F 8.104.

STATUTS**I. - Dénomination, Siège social, Objet et Durée**

Art. 1^{er}. L'association est dénommée CHORALE CANTABILE FENTENG, association sans but lucratif.

Art. 2. Son siège social est établi à Fentange.

Art. 3. L'association a pour objet de promouvoir le chant choral ainsi que par extension toute activité qui se rapporte à la vie musicale et socio-culturelle. Elle peut accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet. L'association est politiquement et religieusement neutre.

Art. 4. L'association est constituée pour une durée illimitée.

II. - Membres, Conditions d'admission et de sortie, Cotisation

Art. 5. L'association se compose des chanteurs, des membres du conseil d'administration, ainsi que de toutes les personnes qui participent de façon active aux activités de l'association. Leur nombre est illimité mais ne pourra être inférieur à sept.

Art. 6. Sont admissibles comme nouveaux membres toutes personnes physiques intéressées aux objets de l'association tels qu'ils sont définis par l'article 3 des présents statuts. Toute personne qui désire devenir membre de l'association présente une demande d'admission orale ou écrite au conseil d'administration qui statue sur le bien-fondé de cette demande.

Art. 7. Tout membre de l'association est libre de se retirer de l'association en adressant sa démission aux administrateurs.

Art. 8. Conformément à l'article 12 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif, pourra être exclu le membre effectif qui refuse de se conformer aux statuts, aux règlements d'ordre intérieur éventuellement établis ou aux décisions du conseil d'administration statuant dans les limites de ses pouvoirs légaux et le membre qui contrevient à l'intérêt de l'association.

Art. 9. Les membres sont tenus de verser une cotisation dont le montant et les modalités de paiement sont fixés chaque année par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration. Le montant ne pourra être supérieur à 50,- (cinquante) Euro.

III. - Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale se réunit au moins une fois par an au cours du premier semestre de l'exercice social au siège de l'association, à moins que le conseil d'administration n'ait fixé un autre lieu de réunion.

Art. 11. Le conseil d'administration portera au moins 8 jours à l'avance, par voie d'invitation personnelle ou par annonce paraissant dans la presse quotidienne, le lieu, la date et l'ordre de jour de l'assemblée générale.

La convocation d'une assemblée générale extraordinaire peut être exigée à tout moment par un cinquième des membres.

Art. 12. Les résolutions prises par l'assemblée générale et dont la loi ne prescrit pas la publication au Mémorial seront inscrites dans un registre ad hoc, signé par le président et le secrétaire, et gardé au siège de l'association où tous les membres et les tiers peuvent en prendre inspection.

Art. 13. Les attributions de l'assemblée générale sont définies par les articles 4,5,6,8 et 12 de la loi modifiée du 21 avril 1928.

Art. 14. Tout membre de l'association a un droit de vote égal.

Toute proposition signée d'un nombre égal au vingtième de la dernière liste annuelle des membres doit être portée à l'ordre du jour.

Art. 15. L'assemblée générale est présidée par le président, et en cas d'empêchement par le vice-président ou le secrétaire.

Art. 16. Les modifications aux statuts se font conformément aux dispositions de la loi modifiée du 21 avril 1928.

IV. - Conseil d'Administration

Art. 17. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de cinq membres au moins et onze membres au plus, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des voix des membres présents ou représentés, pour une durée de deux ans. Les administrateurs sont rééligibles et toujours révocables. En cas de vacance d'un mandat en cours d'exercice, il est pourvu à une nouvelle désignation lors de l'assemblée générale suivante. Tout administrateur appelé à remplacer un autre achève le mandat de celui-ci.

Art. 18. Le conseil d'administration choisit en son sein, après les élections, le président, le ou les vice-présidents, le secrétaire et le trésorier.

Art. 19. Le conseil d'administration peut, le cas échéant, se faire assister dans ses réunions par d'autres personnes ayant voix consultative.

Art. 20. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige, mais au moins une fois par trimestre. Aucun administrateur ne peut se faire représenter.

Art. 21. Les attributions du conseil d'administration sont définies par l'article 13 de la loi modifiée du 21 avril 1928. Dans la gestion des affaires de l'association et dans les actes de représentation, il dispose des pouvoirs les plus étendus.

Art. 22. Les délibérations du conseil sont valables lorsque la moitié de ses membres est présente. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix. En cas d'égalité des voix, celle du président ou de son délégué est prépondérante.

L'association est valablement engagée par la signature conjointe de deux membres du conseil d'administration dont une doit obligatoirement être soit celle du président, soit celle du vice-président ou du secrétaire.

Art. 23. Le conseil d'administration peut accorder à des personnes et des institutions, qui par des dons annuels tiennent à soutenir l'association dans ses activités, le titre honorifique de "membre donateur". De même, il peut conférer le titre de "membre honoraire" à des personnes qui ont rendu des services ou fait des dons particuliers à l'association.

Ces titres honorifiques ne donnent pas naissance à des droits au sein de l'association.

Art. 24. L'exercice social commence le premier septembre de chaque année et s'arrête le trente et un août de l'année consécutive.

V. - Budget et Bilan

Art. 25. L'année budgétaire commence le premier septembre et se termine le trente et un août de l'année suivante. La première année commence avec l'attribution des présents statuts et se termine le trente et un août 2010.

Art. 26. Les ressources de l'association se composent:

- des cotisations annuelles de ses membres.
- du revenu de ses capitaux éventuels,
- de redevances pour services rendus,
- d'emprunts,
- de recettes diverses.

L'association peut recevoir des dons et des legs, sous réserve des conditions imposées par l'article 16 de la loi modifiée du 21 avril 1928.

Art. 27. Les comptes sont tenus par le trésorier, qui est chargé de la gestion financière de l'association, de la comptabilisation des recettes et des dépenses et de l'établissement du décompte annuel à la clôture de l'exercice.

Art. 28. Les livres comptables sont clôturés le 31 août de chaque année. Le conseil d'administration soumet à l'approbation de l'assemblée générale le compte de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

Art. 29. L'assemblée générale désigne tous les ans au moins deux réviseurs de comptes, n'ayant pas obligatoirement la qualité de membre, chargés d'examiner à la fin de l'exercice les livres et les comptes de l'association. Les réviseurs de comptes ne peuvent pas faire partie du conseil d'administration.

VI. - Dissolution et Liquidation

Art. 30. En cas de dissolution de l'association, le conseil d'administration fera fonction de liquidateur. Après apurement du passif, l'excédent des fonds et les biens de l'association seront confiés à la Commune de Hesperange, qui en assurera la gestion pour en faire bénéficier une nouvelle chorale qui se constituera sur le plan communal dans les dix ans suivant la dissolution.

Si cette nouvelle chorale n'est pas constituée dans le délai indiqué, les fonds et les biens précités deviendront la propriété de la commune qui en disposera en faveur d'une oeuvre de bienfaisance de son choix.

VII. - Dispositions finales

Art. 31. Tous les cas non visés par les présents statuts sont régis par la loi modifiée du 21 avril 1928.

Art. 32. La CHORALE CANTABILE FENTENG, association sans but lucratif ici fondée, reprend les droits et obligations ainsi que tous les avoirs généralement quelconques de l'ancienne association de fait SOCIÉTÉ CHORALE FENTANGE, fondée en 1910.

Les signatures des membres fondateurs:

- FEYDER Robert, 93 rue de Bettembourg, Fentange, cultivateur, nationalité luxembourgeoise
DIELISSEN-MATZET Nicole, 16a rue A. Rausch, Fentange, catéchiste, nationalité luxembourgeoise
KAYL Gérard, 5 Ceinture Beau Site Fentange, employé BCEE, nationalité luxembourgeoise
BRACKE Peter, 42 rue Nic. Mersch Fentange, employé privé, nationalité luxembourgeoise
WEBER-LUDES Marianne, 14 Op der Sterz, Fentange, éducatrice, nationalité luxembourgeoise
KLEIN René, 49 rue de Kockelscheuer, Fentange, retraité, nationalité luxembourgeoise
DE JONG-DIELISSEN Gerti, 27 rue Armand Rausch, Fentange, nationalité néerlandaise
PURAYE-BLAU Denise, 38 rue de Contern, Itzig, nationalité luxembourgeoise
DE JONG Ad. 27 rue Armand Rausch, Fentange, cultivateur, nationalité néerlandaise
GANTENBEIN-KOULLEN Marie-Thérèse, 123 rue de Bettembourg, Fentange, institutrice en retraite, nationalité luxembourgeoise,
DI GENOVA Nico, 54 rue de la Forêt Bergem, retraité, nationalité luxembourgeoise
FEYDER-PRAUS Emilie, 24a rue Victor Feyder, Fentange, nationalité luxembourgeoise
BARNIG-LUDEWIG Martine, 35C Um Schlass, Hesperange, nationalité luxembourgeoise
WOLTER-BESCH Anne-Marie, 7 rue du Cimetière, Roeser, nationalité luxembourgeoise
ZEIMES John, 8 rue de l'Eglise, Huncherange, retraité, nationalité luxembourgeoise
SFERLAZZA David, 15 rue J.P. Sauvage, Luxembourg, consultant, nationalité française
FALTZ-WILMES Josée, 17 rue de la Forêt, Bergem, professeur de musique, nationalité lux.
JOME Roby, 41 rue d'Itzig, Hesperange, retraité, nationalité luxembourgeoise
KAYL-WEYDERT Marie-Anne, 5 Ceinture Beau-Site, Fentange, employée de banque, nat. lux.
ADEHM Diane, 4 Ceintures des Rosiers, Howald, économiste, nationalité luxembourgeoise

BRAUN-SADLER Nicole, 46 op der Sterz, Fentange, nationalité luxembourgeoise
 VICTOR Henriette, 23 rue Victor Feyder, Fentange, nationalité luxembourgeoise
 DONDLINGER Annie, 17 op der Sterz, Fentange, retraitée, nationalité luxembourgeoise

Signatures.

Référence de publication: 2009130097/131.

(090157003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

I.R.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 126, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 90.045.

L'an deux mille neuf,

Le deux octobre,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "I.R.L. S.A.", ayant son siège social à L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 29 janvier 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 178 du 10 avril 1996, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 10 avril 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 463 du 26 juin 1998, modifiée suivant assemblée générale tenue sous seing privé en date du 27 juin 2002 en accord avec la loi du 10 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1285 du 5 septembre 2002, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 17 octobre 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1723 du 3 décembre 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 90.045.

L'assemblée est présidée par Madame Laurence TRAN, employée privée, demeurant à Rollingen/Mersch, qui désigne comme secrétaire Madame Yasmine ENDRES, employée privée, demeurant à Grevels.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Roland LIEBER, administrateur de sociétés, demeurant à Strassen.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de Luxembourg vers Strassen; fixation de la nouvelle adresse et modification subséquente de l'article deux, premier alinéa.

2. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution:

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Luxembourg vers L-8030 Strassen, 126, rue du Kiem.

L'assemblée générale décide, en conséquence, de modifier l'article deux, premier alinéa, des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 2. (Premier alinéa).** Le siège social est établi à Strassen."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: L. Tran, Y. Endres, R. Lieber, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 octobre 2009. Relation: LAC / 2009 / 41284. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

Pour copie conforme.

Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009130133/54.

(090157481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Chevron Luxembourg Finance Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 102.218.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009130091/10.

(090156569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Chevron Luxembourg Finance Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 102.218.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009130092/10.

(090156567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

REAL ESTATE LABORATORY S.P.F., société de gestion de patrimoine familial, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 139.825.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Norbert SCHMITZ.

Référence de publication: 2009130090/11.

(090156301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Mandataria Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 56.810.

L'an deux mille neuf, le deux octobre.

Par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "MANDATARIA IMMOBILIERE S.A.", avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix, constituée suivant acte reçu par le notaire Robert SCHUMAN, alors de résidence à Rambrouch, en date du 4 novembre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 34 du 28 janvier 1997, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 4 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 483 du 27 mars 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 56.810.

L'assemblée est présidée par Monsieur Lionel CAPIAUX, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Graziana MOSCHETTI, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Faride BENTEBAAL, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la société à concurrence de deux cent mille euros (EUR 200.000,00) pour le porter de son montant actuel de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,00) à quatre cent cinquante mille euros (EUR 450.000,00), par la création et l'émission de huit cents (800) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250,00) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, par apport en espèces.

Souscription et libération des actions nouvelles.

2. Modification subséquente de l'article trois des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent mille euros (EUR 200.000,00) pour le porter de son montant actuel de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000,00) à quatre cent cinquante mille euros (EUR 450.000,00), par la création et l'émission de huit cents (800) actions nouvelles d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250,00) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

L'assemblée décide d'admettre à la souscription de l'augmentation de capital ci-avant décidée un nouvel actionnaire, les actionnaires existants ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel.

Intervention - Souscription - Libération

Est alors intervenue "AJ FINANCE S.A.", société anonyme, ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

représentée par Monsieur Lionel CAPIAUX, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 1^{er} octobre 2009,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci,

qui déclare souscrire les huit cents (800) actions nouvellement émises d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250,00) chacune.

L'augmentation de capital a été intégralement libérée par un versement en espèces, de sorte que la somme de deux cent mille euros (EUR 200.000,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Seconde résolution

Comme conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article trois des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social est fixé à quatre cent cinquante mille euros (EUR 450.000,00), représenté par mille huit cents (1.800) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250,00) chacune, intégralement libérées."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de deux mille trois cents euros (EUR 2.300,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: L. Capioux, G. Moschetti, F. Bentebbal, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 octobre 2009. Relation: LAC/2009/41286. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009130139/77.

(090157483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Mistral Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 134.422.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009130089/13.

(090156234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Cabosse SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8094 Bertrange, 47, rue de Strassen.

R.C.S. Luxembourg B 90.217.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009130085/9.

(090156052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Holditec, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 148.482.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le huit septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu:

1.- Monsieur Michel TIBERINI, administrateur de société, né à Tlemcen (Algérie), le 07 octobre 1946, demeurant au 20 Chemin des Falaises, CH-1196 GLAND (Suisse),

ici représenté par:

Mademoiselle Alessia ARCARI, employée privée, avec adresse professionnelle au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui donnée à Gland (Suisse), le 25 août 2009;

2.- Madame Maryse BLANCARD, administrateur de société, née à Lourdes (France), le 28 mai 1947, épouse de Monsieur Michel TIBERINI, demeurant au 20 Chemin des Falaises, CH-1196 GLAND (Suisse),

ici représentée par:

Mademoiselle Alessia ARCARI, prénommée,

en vertu d'une procuration lui donnée à Gland (Suisse), le 25 août 2009.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que les parties prémentionnées vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Forme. Entre les propriétaires des parts ci-après créés et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la "Société") qui est régie par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

La société comporte initialement plusieurs associés. Elle peut cependant à toute époque, comporter un seul associé, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts, sans que cela n'entraîne la dissolution de la Société.

Art. 2. Objet. L'objet principal de la société est la réalisation de toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société a en outre pour objet, l'acquisition, la vente, la location, la promotion, la détention, la gestion et l'administration de tous immeubles situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède des intérêts directs ou indirectes, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Généralement la société peut réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et faire toutes opérations généralement quelconques de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation ou l'extension de son objet social.

La société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 3. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de "HOLDITEC"

Art. 4. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à DIX MILLIONS NEUF CENT MILLE EUROS (10.900.000,- EUR) représenté par dix mille neuf cents (10.900) parts sociales d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000,- EUR) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié, moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et Obligations attachées aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenues de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts. Si la Société est composée d'un associé unique, ledit associé unique peut librement céder ses parts.

Si la Société est composée d'une pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Dans ce même scénario, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 12. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé. L'interdiction, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Le(s) gérant(s). La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs Gérants, associé(s) ou non.

Lors de la nomination du ou des Gérant(s), l'Associé unique ou l'Assemblée Générale des Associés, selon le cas, détermine leur nombre, la durée de leur fonction et les pouvoirs et compétences des Gérants.

Le ou les Gérant(s) sont rééligible(s).

L'Associé unique ou, selon le cas, les Associés peu(ven)t décider de révoquer un Gérant avec ou sans motif.

Chaque Gérant peut également démissionner.

L'Associé unique ou les Associés, selon le cas, décide(nt) de la rémunération de chaque Gérant.

Art. 14. Pouvoirs des gérants. Le(s) Gérant(s) a(ont) les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Il(s) a(ont) la signature sociale et le pouvoir de représenter la Société en justice soit en demandant soit en défendant.

Le(s) Gérant(s) peu(ven)t déléguer des pouvoirs spécifiques ou des procurations ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents choisis par le(s) Gérant(s).

Art. 15. Evénements atteignant les gérants. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 16. Responsabilité des gérants. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 17. Représentation de la Société. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été délégués par le(s) gérant(s) dans la limite de ces pouvoirs. Chacun des gérants est autorisé à représenter la Société en justice comme défendeur ou demandeur.

Art. 18. Assemblée générale des associés. Lorsque la société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ces cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 19. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, seront établies par écrit et consignée dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés, ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites.

Art. 20. Année sociale. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 21. Bilan. Chaque année, le trente et un décembre, il sera dressé un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 22. Répartition des bénéfices. Les produits de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 24. Disposition générale. Toutes les matières qui seraient pas régies par les présents statuts seraient régies conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et Libération

Ensuite a comparu Mademoiselle Alessia ARCARI, prénommée, agissant dans sa susdite qualité de mandataire des deux associés, et a déclaré souscrire et libérer les parts sociales émises, en cette capacité, comme suit:

Associés	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts	Libération (EUR)
1) Monsieur Michel TIBERINI, prénommé;	5.995.000,-	5.995	5.995.000,-
2) Madame Maryse BLANCARD, prénommée;	4.905.000,-	4.905	4.905.000,-

Les cinq mille neuf cent quatre-vingt-quinze (5'995) parts sociales souscrites par Monsieur Michel TIBERINI et les quatre mille neuf cent cinq (4'905) parts sociales souscrites par Madame Maryse BLANCARD, ont été libérées par les mêmes souscripteurs par:

(i) un apport en nature consistant en un apport total de vingt-sept mille cinq cent quatre-vingt-dix (27.590) actions entièrement libérées, soit un apport de quinze mille cent soixante-quatorze (15.174) actions fait par Monsieur Michel TIBERINI et un apport de douze mille quatre cent seize (12.416) actions réalisé par Madame Maryse BLANCARD, détenues par eux dans la société "TECHNOLOGIES", une société par actions simplifiée, au capital de trois millions huit cent soixante deux mille six cents euros (3.862.600,- EUR), constituée et existant sous les lois françaises, établie et ayant son siège social au 84/88 boulevard de la Mission Marchand, F-92400 Courbevoie (France), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre (France), en date du 18 juillet 1984, sous le numéro 325 826 469, ci-après désigné: (l'"Apport 1");

Une autorisation de l'apport de titres et agrément de la société "HOLDITEC" en qualité de nouvel associé a été donnée en assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue en date du 22 juin 2009, conformément à la requête (agrément) nécessaire imposée par l'article quinze (15) des statuts de la société "TECHNOLOGIES". Une copie du procès-verbal de cette assemblée générale tenue le 22 juin 2009 a été remise au notaire soussigné pour en prendre connaissance.

(ii) un apport en nature consistant en un apport total de cent (100) parts sociales entièrement libérées, soit un apport de cinquante-cinq (55) parts sociales fait par Monsieur Michel TIBERINI, contre un apport de quarante-cinq (45) parts sociales réalisé par Madame Maryse BLANCARD, détenues par eux dans la société "CARLOGY S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, au capital social de douze mille cinq cents euros (12.500,-), constituée et existant sous les lois luxembourgeoises, depuis le 24 janvier 2008, établie et ayant son siège social au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 135 816, ci-après désigné: (l'"Apport 2");

L'Apport 1 et l'Apport 2 sont évalués ensemble par les associés et souscripteurs à DIX MILLIONS NEUF CENT MILLE EUROS (10.900.000,- EUR), lequel montant sera intégralement alloué eu capital social souscrit de la société.

Lesdits souscripteurs, agissant par leur mandataire dûment autorisé, déclarent qu'il ne subsiste aucun obstacle à la libre cessibilité des Apports 1 et 2 à la société "HOLDITEC" sans restrictions ou limitations et que des instructions valables ont été données afin d'effectuer toute notification, enregistrement ou autre formalité nécessaires en vue d'effectuer un transfert valable desdits Apports à la Société.

Une attestation établie et signée par les souscripteurs-apporteurs prouvant la libre cessibilité des actions (Apport 1) et parts sociales (Apport 2) à apporter a été remise au notaire instrumentant pour en prendre connaissance.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2010.

Coût, Évaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ quatre mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les associés prénommés se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ils ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre de gérants est fixé à un (1), et la personne suivante est nommée gérant pour une durée illimitée, avec les pouvoirs prévus à l'article QUATORZE (14) des statuts de la Société.

Monsieur Michel TIBERINI, administrateur de société, né à Tlemcen (Algérie), le 07 octobre 1946, demeurant au 20 Chemin des Falaises, CH-1196 GLAND (Suisse).

2.- L'adresse du siège social est fixée au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, la même mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. ARCARI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 09 septembre 2009. Relation: EAC/2009/10575. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): KIRCHEN.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 02 OCT 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009130131/194.

(090156857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

Bella Napoli II Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9176 Niederfeulen, 50, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 101.607.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009130087/9.

(090156050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Interdean Daleiden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1321 Luxembourg, 145, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 45.447.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009130084/9.

(090156053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

IDI Emerging Markets SA, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 57, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 139.111.

L'an deux mille neuf,

Le huit septembre,

Par devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "IDI Emerging Markets SA", avec siège social à L-1611 Luxembourg, 57, avenue de la Gare, constituée suivant acte reçu par le notaire Camille MINES, de résidence à Capellen, en date du 28 mai 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1564 du 25 juin 2008, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire MINES, en date du 28 mai 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1690 du 9 juillet 2008, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire MINES, en date du 7 juillet 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1965 du 12 août 2008, modifiée suivant acte reçu par le prédit notaire MINES, en date du 9 juillet 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1976 du 13 août 2008, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 26 juin 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1714 du 4 septembre 2009, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 139.111.

L'assemblée est présidée par Monsieur Peter BIELICZKY, administrateur, demeurant à L-1930 Luxembourg, 74, avenue de la Liberté,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Julien KINIC, administrateur, demeurant à L-1134 Luxembourg, 35, rue Charles Arendt.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Tatiana NOURISSAT, responsable juridique, demeurant professionnellement à F-75008 Paris, 18, avenue Matignon.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Décision de modifier le nombre des membres du Conseil de Surveillance pour le porter à huit, quatre étant sélectionnés parmi une liste proposée par les détenteurs d'Actions Ordinaires de Catégorie A et quatre étant sélectionnés parmi une liste proposée par les détenteurs d'Actions Ordinaires de Catégorie B.

2. Modifications subséquentes des articles 21.1 et 21.2 des statuts dans les versions anglaise et française, pour leur donner la teneur suivante:

"21.1 La gestion de la Société par le Directoire est contrôlée par un Conseil de Surveillance. Si la Société a plusieurs actionnaires, le Directoire est contrôlé par un Conseil de Surveillance composé d'exactly huit personnes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Cependant, aussi longtemps que (i) aucune des Actions Ordinaires de Catégorie A ou des Actions Ordinaires de Catégorie B ne sont émises; et (ii) que la Société n'a qu'un seul actionnaire, la Société peut être contrôlée par un membre unique du Conseil de Surveillance, qui n'a pas besoin d'être un actionnaire de la Société.

21.2 Les détenteurs d'Actions Ordinaires de Catégorie A d'une part et les détenteurs d'Actions Ordinaires de Catégorie B d'autre part, ont le droit de proposer par catégorie d'actions une liste de 6 (six) personnes au moins au vote de l'Assemblée Générale, en vue de constituer le Conseil de Surveillance.

L'Assemblée Générale doit nommer 4 (quatre) membres sur chacune des listes proposées par les détenteurs d'Actions Ordinaires de Catégorie A et par les détenteurs d'Actions Ordinaires de Catégorie B, respectivement.

Pour écarter tout doute, les détenteurs d'Actions Ordinaires de Catégorie A et les détenteurs d'Actions Ordinaires de Catégorie B auront le droit de participer au vote de l'Assemblée Générale désignant les membres du Conseil de Surveillance, y compris lorsque les candidats ont été proposés par eux."

3. Nomination des quatre (4) membres supplémentaires du Conseil de Surveillance, conformément aux statuts.

4. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier le nombre des membres du Conseil de Surveillance pour le porter à huit, quatre étant sélectionnés parmi une liste proposée par les détenteurs d'Actions Ordinaires de Catégorie A et quatre étant sélectionnés parmi une liste proposée par les détenteurs d'Actions Ordinaires de Catégorie B.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier subséquentement les articles 21.1 et 21.2 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

"21.1 La gestion de la Société par le Directoire est contrôlée par un Conseil de Surveillance. Si la Société a plusieurs actionnaires, le Directoire est contrôlé par un Conseil de Surveillance composé d'exactly huit personnes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Cependant, aussi longtemps que (i) aucune des Actions Ordinaires de Catégorie A ou des Actions Ordinaires de Catégorie B ne sont émises; et (ii) que la Société n'a qu'un seul actionnaire, la Société peut être contrôlée par un membre unique du Conseil de Surveillance, qui n'a pas besoin d'être un actionnaire de la Société.

21.2 Les détenteurs d'Actions Ordinaires de Catégorie A d'une part et les détenteurs d'Actions Ordinaires de Catégorie B d'autre part, ont le droit de proposer par catégorie d'actions une liste de 6 (six) personnes au moins au vote de l'Assemblée Générale, en vue de constituer le Conseil de Surveillance.

L'Assemblée Générale doit nommer 4 (quatre) membres sur chacune des listes proposées par les détenteurs d'Actions Ordinaires de Catégorie A et par les détenteurs d'Actions Ordinaires de Catégorie B, respectivement.

Pour écarter tout doute, les détenteurs d'Actions Ordinaires de Catégorie A et les détenteurs d'Actions Ordinaires de Catégorie B auront le droit de participer au vote de l'Assemblée Générale désignant les membres du Conseil de Surveillance, y compris lorsque les candidats ont été proposés par eux."

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer les quatre (4) membres supplémentaires du Conseil de Surveillance, conformément aux statuts, lesquels seront les personnes suivantes:

- Monsieur François MARISSOLLE, directeur général, né à Monestier-De-Clermont (France), le 29 juillet 1942, demeurant professionnellement à F-75008 Paris, 18, avenue Matignon,

- Monsieur Georges RAMAIN, directeur associé, né à Brioude (France), le 28 décembre 1949, demeurant professionnellement à F-75008 Paris, 18, avenue Matignon,

- Monsieur Sébastien COQUARD, responsable des investissements, né à Saint-Cloud (France), le 24 avril 1975, demeurant professionnellement à F-75116 Paris, 75, avenue de la Grande Armée,

- Monsieur Louis de MURARD de SAINT ROMAIN, directeur administratif et financier, né à Poitiers (France), le 1^{er} novembre 1949, demeurant professionnellement à F-92200 Neuilly-sur-Seine, 29, rue des Poissonniers.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en français suivi d'une traduction anglaise; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and nine,

On the eighth day of September,

Before Us Maître Emile SCHLESSER, notary residing in Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "IDI Emerging Markets SA", having its registered office in L-1611 Luxembourg, 57, avenue de la Gare, incorporated by deed of notary Camille MINES, residing in Capellen, on 28 May 2008, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 1564 on 25 June 2008, modified by deed of the said notary MINES, on 28 May 2008, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 1690 on 9 July 2008, modified by deed of the said notary MINES, on 7 July 2008, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 1965 on 12 August 2008, modified by deed of the said notary MINES, on 9 July 2008, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 1976 on 13 August 2008, modified by deed of the undersigned notary, on 26 June 2009, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 1714 on 4 September 2009, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B and number 139.111.

The meeting was presided over by Mr Peter BIELICZKY, managing director, residing in L-1930 Luxembourg, 74, avenue de la Liberté,

who appointed as secretary Mr Julien KINIC, managing director, residing in L-1134 Luxembourg, 35, rue Charles Arendt.

The meeting elected as scrutineer Mrs Tatiana NOURISSAT, legal manager, residing professionally in F-75008 Paris, 18, avenue Matignon.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Decision to increase the number of members of the Supervisory Board to eight, four to be selected from a list proposed by the holders of Ordinary Shares of Class A and four from a list proposed by the holders of Ordinary Shares of Class B.

2. Subsequent amendments of Articles 21.1 and 21.2 of the English version of the Statutes to read:

"21.1 The Company's management by the Management Board is supervised by a Supervisory Board. If the Company has several shareholders, the Management Board is controlled by a Supervisory Board composed of eight persons who need not be shareholders of the Company. However, for so long as (i) none of the Ordinary Class A Shares or the Ordinary Class B Shares are outstanding and (ii) the Company has a sole shareholder, the Company may be supervised by a sole member of the Supervisory Board who does not need to be a shareholder of the Company.

21.2 The holders of the Ordinary Class A Shares on the one hand and the holders of the Ordinary Class B Shares on the other hand shall each be entitled to propose by class of share a list of at least 6 (six) persons to the vote of the General Meeting, in view of constituting the Supervisory Board.

The General Meeting shall appoint 4 (four) members listed on each of the lists proposed by the holders of the Ordinary Class A Shares and by the holders of the Ordinary Class B Shares, respectively.

For the avoidance of doubt, the holders of the Ordinary Class A Shares on the one hand and the holders of the Ordinary Class B Shares on the other hand, shall be entitled to vote at the General Meeting called upon to vote on the appointment of the members of the Supervisory Board, even if the candidates have been proposed by them."

3. Appointment of four (4) additional members of the Supervisory Board in accordance with the Statutes.

4. Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the

represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Shall also remain attached to this deed, the proxies of the represented shareholders after having been signed "ne varietur" by the appearing persons.

III.- That the whole share capital being present or represented at this meeting and all the shareholders present or represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV.- That the present meeting, representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general, meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to increase the number of members of the Supervisory Board to eight, four to be selected from a list proposed by the holders of Ordinary Shares of Class A and four from a list proposed by the holders of Ordinary Shares of Class B.

Second resolution

As a consequence of the foregoing, the general meeting decides to amend the Articles 21.1 and 21.2 of the Article of Incorporation, which will from now on have the following wording:

"21.1 The Company's management by the Management Board is supervised by a Supervisory Board. If the Company has several shareholders, the Management Board is controlled by a Supervisory Board composed of eight persons who need not be shareholders of the Company. However, for so long as (i) none of the Ordinary Class A Shares or the Ordinary Class B Shares are outstanding and (ii) the Company has a sole shareholder, the Company may be supervised by a sole member of the Supervisory Board who does not need to be a shareholder of the Company.

21.2 The holders of the Ordinary Class A Shares on the one hand and the holders of the Ordinary Class B Shares on the other hand shall each be entitled to propose by class of share a list of at least 6 (six) persons to the vote of the General Meeting, in view of constituting the Supervisory Board.

The General Meeting shall appoint 4 (four) members listed on each of the lists proposed by the holders of the Ordinary Class A Shares and by the holders of the Ordinary Class B Shares, respectively.

For the avoidance of doubt, the holders of the Ordinary Class A Shares on the one hand and the holders of the Ordinary Class B Shares on the other hand, shall be entitled to vote at the General Meeting called upon-to vote on the appointment of the members of the Supervisory Board, even if the candidates have been proposed by them."

Third resolution

The general meeting decides to appoint four (4) additional members of the Supervisory Board, in accordance with the Articles of Incorporation, who are the following persons:

- Mr François MARMISSOLLE, general manager, born in Monestier-De-Clermont (France), the 29 July 1942, residing professionally in F-75008 Paris, 18, avenue Matignon,

- Mr Georges RAMAIN, corporate manager, born in Brioude (France), on 28 December 1949, residing professionally in F-75008 Paris, 18, avenue Matignon,

- Mr Sébastien COQUARD, investments' executive, born in Saint-Cloud (France), on 24 April 1975, residing professionally in F-75116 Paris, 75, avenue de la Grande Armée,

- Mr Louis de MURARD de SAINT ROMAIN, administrative and financial manager, born in Poitiers (France), on 1st November 1949, residing professionally in F-92200 Neuilly-sur-Seine, 29, rue des Poissonniers,

There being no further business on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in French, followed by an English translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the French and the English texts, the French text will be prevailing.

In faith of which, We the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the persons appearing, all known to the notary by their surname, name, civil status and residence, the Chairman, the secretary and the scrutineer signed with Us, the notary, this original deed.

Signé: P. Bieliczky, J. Kinic, T. Nourissat, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 08 septembre 2009. Relation LAC / 2009 / 36281. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 17 septembre 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009130155/198.

(090157458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

**Borealis Finance Holding S.A., Société Anonyme,
(anc. Muriel S.A.H.).**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 50.453.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009129662/11.

(090156295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

**Borealis Finance Holding S.A., Société Anonyme,
(anc. Muriel S.A.H.).**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 50.453.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009129633/11.

(090156283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

**Borealis Finance Holding S.A., Société Anonyme,
(anc. Muriel S.A.H.).**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 50.453.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009129631/11.

(090156279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

**Borealis Finance Holding S.A., Société Anonyme,
(anc. Muriel S.A.H.).**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 50.453.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009129628/11.

(090156275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Europiscine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9905 Troisvierges, 97, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 93.962.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009129604/10.

(090156604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

**Borealis Finance Holding S.A., Société Anonyme,
(anc. Muriel S.A.H.).**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 50.453.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009129607/11.

(090156268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

**Borealis Finance Holding S.A., Société Anonyme,
(anc. Muriel S.A.H.).**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 50.453.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009129625/11.

(090156271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

BOC Frankfurt GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 112.643.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

8 octobre 2009.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009129680/12.

(090156181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Luxunion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 4.906.

Les comptes annuels au 31/06/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009129694/11.

(090156278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Immo Garant S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4810 Rodange, 249, rue du Clopp.
R.C.S. Luxembourg B 83.285.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009129745/9.

(090156664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

BMHRE 3, Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 142.555.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009129729/11.

(090156616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Burl-Trust Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 41.733.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009129724/10.

(090156340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Burl-Trust Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 41.733.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009129721/10.

(090156345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Burl-Trust Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 41.733.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009129720/10.

(090156346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Incos Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 129.128.

Le bilan au 31 décembre 2008, dûment approuvé, a été enregistré et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Incos Investments S.A.

Signature

Référence de publication: 2009129714/13.

(090156358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

BMHRE 4, Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 142.556.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009129731/11.

(090156620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Burl-Trust Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 41.733.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009129719/10.

(090156347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Burl-Trust Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 41.733.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009129718/10.

(090156349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

BMHRE 5, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 142.549.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009129736/11.

(090156623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Elba Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 129.144.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

8 octobre 2009.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009129697/12.

(090156218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

EPF Dundee Retail Park S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 136.470.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

8 octobre 2009.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009129698/12.

(090156214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

BMHRE 1, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 142.552.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009129707/11.

(090156612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Nulea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 90.651.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 octobre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009129705/10.

(090156379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Immo Garant S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4810 Rodange, 249, rue du Clopp.
R.C.S. Luxembourg B 83.285.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2009129743/9.

(090156660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

EPF Harenberg City-Centre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 120.539.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

8 octobre 2009.

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009129704/12.

(090156195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

BMHRE 7, Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 142.551.

—
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009129741/11.

(090156626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Immo Garant S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4810 Rodange, 249, rue du Clopp.

R.C.S. Luxembourg B 83.285.

—
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009129747/9.

(090156665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

BMHRE 6, Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 1, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 142.548.

—
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009129739/11.

(090156625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Agemar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 10.368.

—
Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009129755/10.

(090156522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Texhold S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 26.648.

—
Le bilan au 31 décembre 2008, dûment approuvé, a été enregistré et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Texhold S.A.

Signature

Référence de publication: 2009129715/13.

(090156356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Harmonis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 105.080.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009129758/10.

(090156523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Photona S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 131.201.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009129762/10.

(090156525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

ALC International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 21.500.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009129763/10.

(090156527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Santapharma Holding S.P.F. S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 49.421.

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf septembre

Par devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la Société de Gestion de Patrimoine Familial sous la forme d'une Société Anonyme SANTAPHARMA HOLDING S.P.F. S.A., établie et ayant son siège à L-2330 Luxembourg, 124, Boulevard de La Pétrusse, constituée le 29 novembre 1994 suivant acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 97 du 9 mars 1995. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu, en date du 22 novembre 2007, suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 170 du 22 janvier 2008.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sabine PERRIER, employée privée, demeurant à 5, Chemin du Colombier, F-57100 Thionville.

Madame la présidente désigne comme secrétaire, Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

L'assemblée élit comme scrutateur, Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

Madame la présidente déclare et demande au notaire d'acter comme suit:

I. que tous les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux figurent sur une liste de présence signée par les membres du bureau, les actionnaires présents ou représentés et le notaire soussigné. La liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités d'enregistrement.

II. qu'il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont dûment présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire qui peut décider ainsi valablement sans convocation préalable sur les points figurant à l'ordre du jour, tous les actionnaires ayant consenti à se réunir sans autres formalités après examen de l'ordre du jour.

III. que l'ordre du jour de la présente assemblée est comme suit:

1) Lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice clos au 31/12/2008
- Approbation des comptes et affectation des résultats

2) Décision de mettre en liquidation la société anonyme SANTAPHARMA HOLDING S.P.F. S.A.

3) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs

4) Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes

5) Divers

Après approbation par l'assemblée de ce qui précède, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après lecture des rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises couvrant la période du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008 décide d'approuver le bilan, le comptes de pertes et profits et les annexes tels que présentés et dont la perte s'élève pour l'exercice 2008 à EUR 20.175,19.

L'Assemblée DÉCIDE d'affecter cette perte au compte de report de sorte que le compte de report s'élève à EUR 402.018,28 au 1^{er} janvier 2009.

Deuxième résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Troisième résolution

Est nommé liquidateur: Maître Stephan LE GOUËFF, avocat à la cour, avec adresse professionnelle au 124, Boulevard de La Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et d'apurer le passif. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le Liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations sociales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisé par l'assemblée générale des actionnaires.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance à 11 heures 30

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. Perrier, R. Thill, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 octobre 2009. LAC/2009/41660. Reçu douze euros (12.- €)

Le Receveur ff. (signé): Franck Schneider.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 octobre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009130141/68.

(090156952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2009.

P.M.R. - Immo S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7418 Buschdorf, 37A, An Urbech.

R.C.S. Luxembourg B 105.711.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009130075/9.

(090156063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2009.